



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOC
COMP
BPA

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

du Brevet Professionnel Agricole



option

Ouvrier d'élevage
de ruminants et de
cultures fourragères

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un Brevet professionnel agricole option "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères". Il est associé au référentiel du diplôme et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative de ce diplôme. Il ne reprend pas toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les diplômes en unités capitalisables renouvelés, décrites dans la note de service UC (DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016).

Pour une bonne utilisation, il est souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient pris connaissance de cette note de service et suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Tous les documents relatifs au BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" sont en ligne sur le site chlorofil.fr.

SOMMAIRE



1 - Présentation du brevet professionnel agricole	p 5
1.1 - Généralités sur le diplôme du BPA 2024 et positionnement de l'option "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"	p 5
1.2 - La structure du référentiel de diplôme du BPA 2024 et de son document complémentaire	p 6
1.3 - Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"	p 7
2 - Mise en œuvre de l'évaluation : prescriptions et recommandations	p 8
2.1 - Evaluer des capacités en situations professionnelles : quelques principes	p 8
Compétences, capacités et situation	p 8
Les modalités d'évaluation du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"	p 9
Principes de l'évaluation en situation professionnelle	p 10
Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle	p 10
2.2 - Présentation des capacités et cadrage de l'évaluation du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"	p 12
Structure du référentiel de compétences du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"	p 12
Capacités et transitions écologiques	p 13
Capacités et comportements professionnels : la prise en compte des compétences	p 14
Présentation des capacités et cadrage de leur évaluation	p 15
3 - Champs de compétences et situations professionnelles	p 43
Annexes	p 45
Annexe 1 : Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"	p 46
Annexe 2 : Arrêté de création du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" du 23 janvier 2024	p 49
Annexe 3 : Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis	p 51

Présentation

du Brevet professionnel agricole

et de l'option

"Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

1.1 - Généralités sur le diplôme du BPA 2024 et positionnement de l'option "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

Le brevet professionnel agricole est un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture, qui atteste d'une qualification professionnelle rattachée à un secteur ou une filière professionnelle. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 3 de qualification du cadre national des certifications professionnelles (CNCP)¹. Spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, il peut également être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Sa finalité est l'insertion professionnelle directe et il s'adresse à un public qui a déjà construit/défini son projet professionnel de salariat, parfois déjà inséré dans la vie sociale et le monde du travail et qui vient chercher un premier niveau de maîtrise et de pratique professionnelle dans le secteur professionnel qui l'intéresse : adultes cherchant un retour à l'emploi, en reconversion professionnelle ou en quête de

reconnaissance de qualifications, apprentis au clair avec leur orientation professionnelle. Sa rénovation a été pensée dans une logique de professionnalisation des candidats, pour leur permettre de développer ou compléter leur éventail de compétences en adéquation avec leur projet d'insertion et les besoins et attentes du marché. Il n'a pas été construit comme un outil de formation pour préparer l'accès au diplôme de niveau supérieur (BP ou Bac pro) dans une logique de parcours de formation.

Un brevet professionnel agricole est une certification centrée sur un profil d'emploi qui peut s'exercer dans des configurations variées. Il vise la prise en charge des différentes situations professionnelles emblématiques de ce profil d'emploi, cette prise en charge supposant le développement et l'articulation de savoirs, savoir-faire et comportements professionnels.

Cinq options ont été rénovées en 2022-2023 dans les secteurs et sur des profils où les analyses du travail ont montré des besoins en emplois à un niveau 3 de qualification sur le marché du travail. Les anciennes spécialités ont disparu.

¹ Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 au cadre national des certifications professionnelles

Secteur professionnel	Anciens BPA (2005-2006)	BPA rénovés (2024)
Production	BPA Travaux des productions animales	BPA Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères
Production	BPA Travaux de la vigne et du vin	BPA Ouvrier viticole
Production	BPA Travaux des productions horticoles	BPA Ouvrier maraîcher
Aménagements paysagers	BPA Travaux d'aménagements paysagers	BPA Ouvrier spécialisé en paysage
Forêt	BPA Travaux forestiers	BPA Bûcheron

Positionnement du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" : profil d'emploi, niveau d'autonomie, périmètre d'activité et maîtrise associée

Le BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" atteste d'une qualification professionnelle dans le secteur de la production agricole.

Le BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" vise le profil d'emploi d'ouvrier d'élevage de ruminants polyvalent, qui s'occupe essentiellement des animaux, réalise différents travaux courants relatifs aux soins aux animaux, à l'alimentation et à l'entretien de leur environnement.

Occasionnellement, en période de pointe, il réalise des travaux de manutention et de transport ainsi que des travaux culturaux. Dans les exploitations laitières, bovines, caprines ou ovines, il assure la traite. Il peut également effectuer des travaux de transformation et de commercialisation des produits de l'élevage.

Ses activités sont définies par des **instructions précises**, et réalisées **seul ou en équipe** selon la nature des travaux à réaliser, **sous surveillance et contrôles intermittents du responsable d'atelier ou d'entreprise**. Il **est responsable de l'organisation de son travail et de la réalisation des travaux manuels et mécanisés** qui lui sont confiés, même s'il n'a pas obligatoirement une vision globale de la conduite de l'atelier.

Il s'organise avec le matériel nécessaire et dans la manière dont il va effectuer les travaux : mise en œuvre de la technique adaptée. Il est également **responsable de l'entretien et du maintien en état fonctionnel/de marche de ses outils et du matériel** qu'il utilise. Il peut occasionnellement transmettre des savoir-faire à un apprenti ou à un autre ouvrier récemment arrivé. Il participe aux échanges professionnels courants nécessitant une écoute attentive de ses interlocuteurs, voire la reformulation de leurs demandes.

Il respecte la réglementation liée aux différents travaux qui lui sont confiés.

Lorsqu'il est mis en œuvre en formation professionnelle continue, le brevet professionnel agricole fait l'objet d'une formation d'une durée minimum de 800 heures en centre et de 8 à 12 semaines en milieu professionnel.

En apprentissage, la durée de la formation est d'au moins 800 heures en centre de formation pour 2 ans. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Les durées réglementaires de formation en centre et en milieu professionnel sont définies dans le décret n°2020-1069 du 17 Août 2020 et précisées dans chaque arrêté de création : arrêté du 23 janvier 2024 pour le BPA Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères. Elles peuvent être aménagées par l'équipe à partir du positionnement du candidat et de la validation de ses acquis académiques.

Un brevet professionnel agricole est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

1.2 - La structure du référentiel de diplôme du BPA 2024 et de son document complémentaire

En cohérence avec les attendus de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi n°2018-771 du 5 Septembre 2018) et les prescriptions du code du travail qui en découlent (Art L6113-1), le référentiel d'un brevet professionnel agricole, comme ceux des autres certifications professionnelles du Ministère chargé de l'agriculture, comporte désormais trois parties :

- **un référentiel d'activités** élaboré à partir de l'analyse des emplois et du travail, qui présente le contexte et les évolutions du secteur relatif à l'option, décrit le/s emploi/s visé/s, dresse la liste des activités correspondantes, regroupées par fonctions (ensemble d'activités concourant à la même finalité du travail) et décrit les situations de travail exercées ;
- **un référentiel de compétences** constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme. Il donne à voir quels potentiels d'action en situation le candidat développera dans son parcours de formation ;

- **un référentiel d'évaluation** qui précise, pour chaque capacité, le cadrage de l'évaluation certificative, soit les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et certificats de spécialisation (CS) en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes pédagogiques en fonction de leur stratégie pédagogique, des opportunités locales et de leurs partenariats avec la profession.

Un document complémentaire est associé au référentiel du brevet professionnel agricole. Il présente/décrypte les capacités attestées par l'obtention du diplôme et réunit des prescriptions et des recommandations pour l'évaluation des capacités du diplôme.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention pour la mise en œuvre de l'évaluation et de la formation.

1.3 - Le cadre réglementaire pour la mise en œuvre du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux brevets professionnels agricoles. Elles sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du brevet professionnel agricole est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014. Les équipes pédagogiques du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" élaborent le plan d'évaluation et les épreuves à partir d'investigations sur les situations professionnelles menées auprès des professionnels locaux des différents systèmes de conduite de la production de ruminants

afin d'élaborer et d'adapter la formation et l'évaluation aux caractéristiques locales de l'emploi et aux besoins du marché du travail sur leur territoire.

Les unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) des différentes options du BPA ont été définies et construites au niveau national à partir des analyses du travail en même temps que les autres blocs de compétences : une liste est indiquée pour chaque option dans le référentiel de certification. Celle du BPA option "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" en compte quatre. L'habilitation pour mettre en œuvre l'UCARE ou les UCARE choisies est soumise à la même procédure que les autres UCARE des diplômes en UC du Ministère (NS DGER/SDPFE/2020-275 du 11 Mai 2020).

Le référentiel du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" est annexé à son arrêté de création. Comme pour toutes les autres certifications en UC, le référentiel, le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, Chlorofil, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bpa/bpa-oercf>



Diplômes et ressources pour l'enseignement	▲
Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court	
BPA - Brevet professionnel agricole	▲
Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères	

Mise en œuvre de l'évaluation :

Recommandations et prescriptions

2.1 - Evaluer des capacités en situation professionnelles : quelques principes

Compétences, capacités et situations

Au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), le choix a été fait de rédiger le référentiel de compétences sous la forme d'une liste de capacités conçues comme des compétences en devenir, qui s'avèreront avec la pratique et l'expérience. Les capacités certifiées peuvent être considérées comme les précurseurs des compétences clefs du ou des emplois visés par le diplôme. Les compétences sont du côté des professionnels confirmés. Un nouveau diplômé n'est pas encore un professionnel compétent : il est débutant, considéré comme "capable". Autrement dit, l'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un diplôme deviendra compétent en situation avec l'entraînement.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (MAAF 2010). Elle peut être définie comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : connaissances, savoir-faire, techniques et gestes, comportements et postures. Par famille de situations, on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, mobilisent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Être capable, c'est posséder le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles emblématiques de l'emploi visé. Ce potentiel repose sur l'articulation dans l'action du faire, de l'agir, et du penser, du

raisonnement. La délivrance d'un diplôme du MASA correspond à l'assurance que la personne qui l'obtient est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. Ces dernières ne couvrent pas toutes les situations professionnelles qu'un ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères peut rencontrer dans la structure qui l'emploie, mais ciblent celles qui sont au cœur de son emploi, les plus significatives de sa compétence, indépendamment des particularités territoriales des pratiques d'entretien et d'aménagement.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. Le candidat apprend à prendre en charge globalement la situation qu'il rencontre : il s'agit pour lui de manipuler l'ensemble des composantes de la situation, d'identifier celles qui sont essentielles pour construire la réponse la plus adaptée à partir des connaissances, techniques, comportements qu'il mobilise et articule. Pour chaque famille de situations, il développe un modèle – ou un schéma – d'action qu'il adapte à chaque fois à la situation forcément particulière qu'il rencontre. Le passage de la réponse adaptée à la situation unique en cours à la construction d'une réponse plus générique adaptée non seulement à cette situation-là, mais aussi à l'ensemble des autres situations de la même famille signe le développement de la capacité. La capacité est donc le pouvoir qu'a la personne d'adapter la conduite de son action à une famille de situations donnée.

Les modalités d'évaluation du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

Le brevet professionnel agricole "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" est organisé et délivré en 6 unités capitalisables (UC) de même nature, chacune d'elle correspondant à un bloc de compétences, lui-même équivalent à une capacité globale qui regroupe deux capacités. L'unité de certification délivrée est l'UC, mais ce sont les capacités constitutives du bloc - donc de la capacité globale - qui doivent être évaluées et validées pour obtenir l'UC.

Dans le brevet professionnel agricole "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères", les capacités C2, C3, C4, C5 et C6 sont obligatoirement évaluées selon la modalité : "évaluation en situation professionnelle". Cette prescription ne s'applique pas à la C1, qui peut, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury, se dérouler en situation professionnelle ou selon une autre modalité. **Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider l'ensemble des capacités** relatives à la réalisation de travaux. L'évaluation de la capacité C4.2 est cadrée par des modalités complémentaires.

Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions pour l'évaluation
C1	UC1 : Développer son identité professionnelle en tant qu'ouvrier d'élevage	
C2	UC2 : Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage	Évaluation en situation professionnelle
C3	UC3 : Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau	Évaluation en situation professionnelle
C4	UC4 : Réaliser des travaux mécanisés agricoles	Évaluation en situation professionnelle <i>L'épreuve pour valider la C4.2 s'appuiera obligatoirement sur un chantier collectif</i>
C5	UC5 : Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage	Évaluation en situation professionnelle
C6	UC6 : UCARE <i>Bloc à choisir dans la liste du référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.</i>	Évaluation en situation professionnelle

Principes de l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée et les adapte dans d'autres situations du même type.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module. Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient pour faire ce qui lui est demandé et prendre en main la situation.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, regarder le résultat de l'action ou la seule performance du candidat – ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation – ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui ont permis d'arriver à ce résultat et ont accompagné le déroulement de l'action, de la façon dont le candidat pense son action, des savoirs, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire.

La construction et l'organisation de l'épreuve doivent donc permettre au formateur-évaluateur d'accéder à ces raisonnements et de vérifier l'adaptation du candidat à la situation support de l'évaluation, à des variations de cette situation – de ses caractéristiques – ou à des situations proches. Au-delà de la prise en charge de la situation particulière qui sert de support à l'évaluation, c'est le potentiel à s'adapter à l'ensemble des situations d'une même famille qui indique le développement de la capacité et qui est visé dans l'évaluation certificative.

Le formateur-évaluateur, pour juger de la construction de la capacité chez le candidat, ne se réfère pas aux seules actions d'exécution – le "faire" – et ne prend pas non plus seulement en compte les connaissances énoncées. Il regarde comment le candidat a mobilisé et combiné ce qu'il sait et ce qu'il sait faire – ses ressources – dans la situation vécue, dans des variations de cette situation et dans d'autres situations du même type. Il vérifie que le candidat a développé le triptyque faire + raisonner + s'adapter correspondant à la capacité. La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent donc permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées, d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Pour rappel, dans les diplômes en UC, chaque capacité constitutive du bloc ne peut être évaluée qu'une fois et le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC, soit 9 dans le cas du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères". L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de certification.

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle comporte les caractéristiques suivantes :

- Elle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles emblématiques du profil d'emploi visé par le BPA. Elle est donc construite en lien avec les SPS du référentiel de diplôme d'une part, avec le périmètre de la capacité à évaluer d'autre part.
- Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") en lien avec les différents travaux confiés aux titulaires de l'emploi visé par le BPA : cette production correspond à la partie "observable" de l'action du candidat.

- Elle met à jour les raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat.
- Elle permet de regarder la façon dont le candidat, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation, à des variations de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 3, les productions attendues du candidat correspondent à la réalisation de différents types de travaux et interventions : soins et déplacements d'animaux, travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie, certains travaux culturels mécanisés, etc. Ce que le formateur-évaluateur cherche à mettre à jour dans l'évaluation, c'est la réflexion, la démarche qui a prévalu dans la réalisation des travaux que le candidat a pris en charge pour faire la preuve de sa capacité : le résultat final auquel il est parvenu, mais aussi la manière dont il s'y est pris pour le faire. L'évaluation est ciblée sur ce qui a été pris en compte et mis en lien pour aboutir à la production.

Les modalités d'évaluation en situation professionnelle restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – sa capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat. Il peut s'agir de documents écrits, de photos, schémas, croquis, de vidéo, etc.
- L'entretien d'évaluation, notamment fondé sur l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les SPS qu'elle recouvre et les ressources qu'elle mobilise, ainsi que les critères qui permettent de l'évaluer.

Le formateur-évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements du candidat, l'entretien cherche à tester son adaptation à des variations de la situation et à la diversité des situations rencontrées (cf. Grille de questionnement en Annexe 3).

Les références utilisées pour juger de la mise en place des différentes capacités regroupées au sein des capacités globales sont constituées par :

- Les critères généraux, déterminés au niveau national, qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans le chapitre 1.2 de ce document. Quel que soit le choix de la situation de travail support de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes. Dans le BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères", chaque capacité constitutive d'une capacité globale est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la situation et plus globalement la famille de situations dans laquelle il se trouve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.
- Des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ils ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Critères et indicateurs sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Pour formuler son jugement, le formateur-évaluateur prend également appui sur l'appréciation du tuteur sur le développement de la capacité (cf. Grille de recueil en Annexe 3). Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est *in fine* le seul responsable de l'évaluation.

Au final, le formateur-évaluateur formule une appréciation globale sur l'atteinte de chaque capacité constitutive de la capacité globale au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation ou non de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

2.2. Présentation des capacités et cadrage de l'évaluation du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

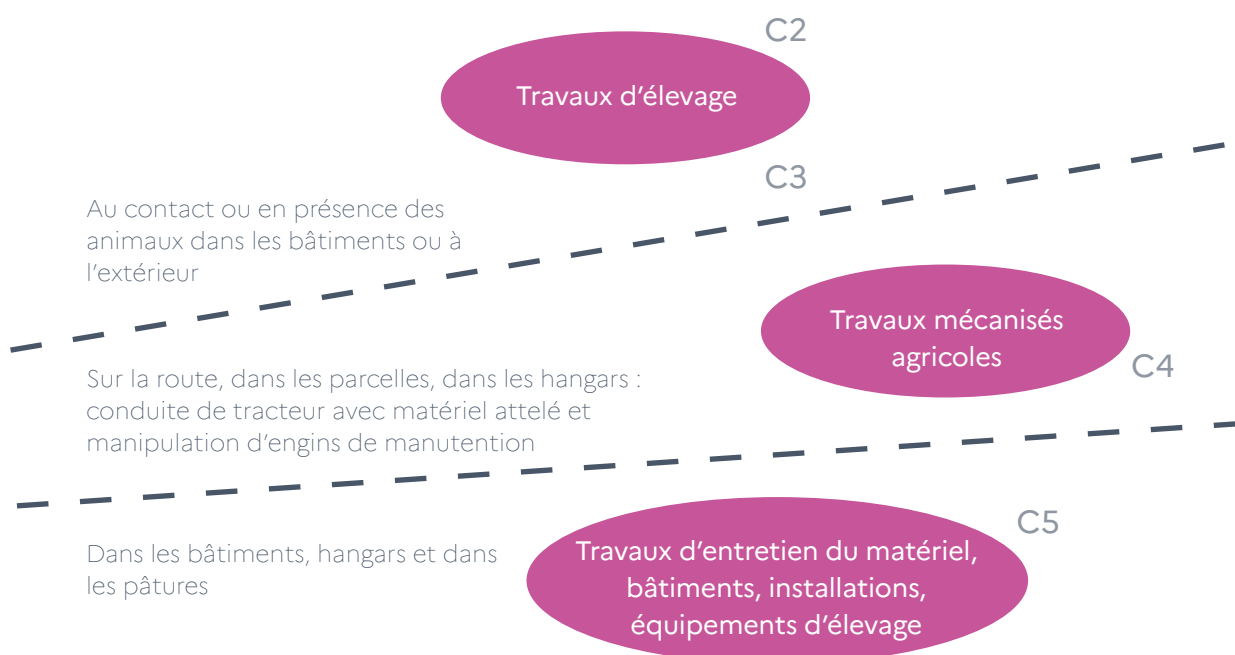
Structure du référentiel de compétences du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

Le référentiel de compétences du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" est constitué de 6 capacités, qui correspondent chacune à une UC :

- La capacité C1 est commune à tous les BPA, mais elle est déclinée de manière spécifique à chaque option. C'est une capacité socle au sens où elle permet le développement des autres capacités du diplôme. Elle vise la construction d'une identité au travail comme ouvrier d'élevage dans un contexte de transition écologique.
- Les capacités C2, C3, C4 et C5 correspondent aux différents domaines d'action professionnelle d'un ouvrier spécialisé en paysage qui travaille sous encadrement intermittent et réalise différents travaux auprès des animaux et certains travaux culturels manuels et mécanisés (cf. schéma ci-dessous).
- La capacité C6-UCARE, qui cible une adaptation à des enjeux professionnels particuliers, est à choisir en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière dans la liste indiquée dans le référentiel de certification.

Les domaines d'action professionnelle de l'ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères

Pour des productions animales variées - bovins lait, bovins viande, ovins lait, ovins viande, caprins -, quels que soient la région, le système de production et le type de matériel ou installation utilisés, à partir de la commande et des consignes données



Les capacités du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage

C1.1 Intégrer le milieu professionnel de l'élevage

C1.2 Se positionner sur des enjeux agroécologiques en lien avec ses pratiques professionnelles

C2. Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage

C2.1 Réaliser des opérations liées au suivi sanitaire et à la reproduction

C2.2 Mettre en œuvre des déplacements d'animaux

C3. Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau

C3.1 Réaliser des travaux d'alimentation du troupeau

C3.2 Réaliser des travaux d'entretien des lieux de vie du troupeau

C4. Réaliser des travaux mécanisés agricoles

C4.1 Réaliser des travaux culturaux et d'entretien des pâtures

C4.2 Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles

C5. Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage

C5.1 Réaliser l'entretien quotidien du tracteur et du matériel attelé

C5.2 Réaliser des aménagements et petites réparations des bâtiments, installations et équipements d'élevage

C6. UCARE

Bloc à choisir dans la liste indiquée dans le référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière

**Capacités et transitions agroécologiques :
d'un contexte de travail à une dimension
intrinsèque de l'activité en situation
professionnelle**

L'introduction des transitions agroécologiques dans les référentiels vise à permettre aux apprenants d'interroger leurs pratiques, leurs raisonnements et leur éthique professionnelle. Elle leur permet en particulier de se questionner sur les impacts de leurs pratiques sur les agroécosystèmes et les ressources communes, sur la façon dont ils peuvent les adapter pour faire face aux dérèglements climatiques sinon à atténuer les effets de ces derniers pour que la prise en compte de ces enjeux ne soit plus seulement un contexte de travail, mais devienne une dimension intrinsèque de leur activité en situation.

Au vu des profils d'emplois d'exécution de travaux visés et de leur niveau de responsabilité et d'autonomie, les titulaires du BPA ne sont pas en position de décider de leurs pratiques ou des travaux qu'ils réalisent. Ils peuvent cependant développer une meilleure compréhension du fonctionnement du vivant avec lequel ils

travaillent afin de mieux évaluer leur rôle dans la préservation ou l'amélioration des ressources communes selon les types de pratiques qu'ils mettent en œuvre ou la manière dont ils les réalisent... et d'être en mesure de repérer les pratiques et/ou modalités opératoires plus ou moins respectueuses de l'environnement et favorables à la résilience des agroécosystèmes.

Pour le BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères", les questions de transitions et en particulier de la prise en compte du bien-être animal sont présentes à plusieurs endroits dans le référentiel de diplôme :

- dans certaines SPS davantage marqueurs/ porteuses de ces enjeux, et dans les finalités du travail des champs professionnels qui les regroupent : le champ de compétences "Maintenance des conditions de croissance et de production des animaux" a ainsi pour finalité "Favoriser le bien-être et le maintien de l'état de santé des animaux" ;
- dans la capacité C1 dédiée "Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage" avec ses deux capacités constitutives "Intégrer le milieu professionnel de l'élevage" et "Se

positionner sur des enjeux agroécologiques en lien avec ses pratiques professionnelles" qui visent à prendre du recul sur la manière dont le secteur de l'élevage de ruminants est impacté/interrogé par les transitions agroécologiques et sur la manière dont l'ouvrier d'élevage peut y contribuer par des pratiques plus ou moins durables ;

- à travers certains critères qui insistent sur l'observation des animaux, de leurs comportements et de l'ambiance dans laquelle ils évoluent afin de réguler/améliorer leurs conditions de vie et de maintenir leur bien-être.

Capacités et comportements professionnels : la prise en compte des compétences transversales ou psychosociales

Le développement des capacités repose également sur le développement de comportements et de postures professionnels au cœur de l'emploi visé par la certification et des situations qui le composent : ils constituent une troisième catégorie de ressources incontournable à mobiliser et combiner aux autres - les connaissances et les savoir-faire, gestes et techniques - pour prendre en charge les différentes situations de travail de l'ouvrier d'élevage dans leur globalité. Ils sont à travailler/entraîner en formation au même titre que les autres catégories et à intégrer dans l'évaluation des capacités.

Pour les BPA, les analyses du travail des titulaires de l'emploi et de leurs employeurs ont permis d'identifier différents comportements et postures professionnels attendus en priorité des ouvriers travaillant sous surveillance et contrôles intermittents/périodiques de leur responsable :

- La nécessité de travailler en sécurité, quelle que soit la situation de travail rencontrée et prise en charge.
- L'observation permanente du vivant sur lequel porte le travail - les animaux en premier lieu, mais aussi les cultures - tout au long du chantier, pour décider de sa façon de travailler, l'adapter aux particularités de la situation, et repérer les anomalies à signaler. L'attention continue accordée aux animaux

et à leur bien-être est une caractéristique clé et très identitaire du travail en élevage. Ce temps préalable à l'action et pour l'action tout au long du chantier, lors duquel l'ouvrier regarde, écoute, sent et ressent la situation est aussi une dimension du travail essentielle dans un contexte de transitions.

- La préservation de sa santé au travail et la prévention des blessures, en particulier à travers la mise en œuvre des principes de l'ergonomie : préparation physique préalable, gestes, postures...
- L'organisation de son travail de manière à rationaliser son déroulé et enchaîner les opérations avec le moins d'interruptions possible et de manière fluide pour être efficace et, sur les chantiers collectifs, ne pas gêner les collègues...

Ces comportements et postures rejoignent, pour certains d'entre eux, les compétences transversales et/ou psychosociales telles qu'elles sont parfois définies dans les différentes classifications des différents organismes ou institutions en charge de l'éducation ou de la promotion de la santé.

Pour les BPA, le choix a été fait de faire apparaître ces comportements et postures en particulier dans les critères et les indicateurs des capacités relatives à la réalisation de travaux afin de permettre leur prise en compte dans l'évaluation du développement de chaque capacité.

Le développement de la capacité C1.1 permet aussi de revenir sur les comportements professionnels de l'ouvrier pour les identifier, les conscientiser, discuter de leur rôle dans l'exercice professionnel et dans ce qui fait la compétence, et pouvoir les travailler/développer.

Présentation des capacités et cadrage de leur évaluation

Pour aider les équipes à construire les situations d'évaluation permettant de vérifier le développement de l'ensemble des capacités constitutives des différentes capacités globales - ou blocs - du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" en vue de la délivrance des UC correspondantes, chaque capacité globale fait l'objet d'une présentation préalable :

- Présentation rapide de la capacité globale.
- Rappel du champ de compétences et des SPS auxquels elle se réfère (Tableau).
- Puis pour chacune des deux capacités qui constituent le bloc, présentation du périmètre, ce que chaque capacité recouvre, ses limites-contours :
 - Les travaux ou situations de travail auxquelles elle s'adosse en lien avec les SPS qui ont été rappelées et leurs objectifs.
 - Quelques caractéristiques saillantes de ces travaux ou situations, qui sont déterminantes/ orientent la conduite de l'action dans leur prise en charge.
 - Les ressources essentielles que la capacité mobilise : les éléments clés/centraux/au cœur de la capacité, qui organisent l'action et les raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Le cadrage de l'évaluation rappelle les modalités particulières d'évaluation – hors l'évaluation en situation professionnelle – et précise pour chaque capacité constitutive de la capacité globale les critères d'évaluation obligatoires à prendre en compte. Des exemples d'indicateurs à adapter par les équipes sont également proposés.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation à partir des situations qui constituent l'emploi visé.



C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage

C1.1. Intégrer le milieu professionnel de l'élevage

C1.2. Se positionner sur des enjeux agroécologiques en lien avec ses pratiques professionnelles

La **capacité C1** vise la construction d'une **identité au travail comme ouvrier d'élevage dans un contexte de transitions agroécologiques**.

Cette construction suppose de prendre du recul vis-à-vis de ses pratiques professionnelles et de développer une réflexivité sur sa trajectoire et ses expériences. Dans un métier qui a à faire avec le vivant, elle s'articule autour de deux processus principaux :

- L'affiliation à la communauté professionnelle de l'élevage de ruminants, qui passe par l'appropriation de ce qui la caractérise, l'organise, la fait exister, et la construction d'une manière singulière de participer à cette communauté (Capacité C1.1) ;
- L'appropriation des enjeux liés aux transitions écologiques dans son secteur, son emploi et ses pratiques d'ouvrier d'élevage (Capacité C1.2).

Les transitions à engager ou poursuivre pour adapter les pratiques aux dérèglements climatiques et atténuer les effets de ces derniers ainsi que l'érosion de la biodiversité font évoluer le travail à effectuer et transforment progressivement les emplois/métiers. La prise en compte des effets de ses activités d'élevage et de cultures sur les agroécosystèmes devient une dimension intrinsèque de l'activité de l'ouvrier d'élevage : chacun, quels que soient son statut et sa place dans l'entreprise, est concerné à son niveau et peut s'interroger sur la façon dont il contribue dans son exercice professionnel aux transitions agroécologiques.

La construction de l'identité professionnelle est un processus évolutif, qui se développe tout au long de la vie professionnelle, mais la formation – au centre et en milieu professionnel –, au-delà de l'apprentissage des savoir-faire professionnels, peut contribuer à en poser les bases. Ce sont ces bases qui feront l'objet de la certification.

La capacité C1.1. "**Intégrer le milieu professionnel de l'élevage**" vise l'intégration de l'ouvrier dans le milieu professionnel de l'élevage. Ce dernier se caractérise par :

- son organisation socio-économique et socioprofessionnelle (acteurs, syndicats, associations...) et son fonctionnement
- son histoire, sa culture, ses normes et ses valeurs, son langage, ses symboles...
- ses dynamiques d'évolution, ses enjeux et ses débats.

Cette intégration se joue à différentes échelles : celle du secteur, celle de l'entreprise et celle du travail et de ses caractéristiques. L'objectif pour l'ouvrier de l'élevage est à la fois de s'approprier des repères/références dans les différentes dimensions qui définissent le milieu professionnel, et de s'acculturer à la communauté professionnelle particulière qu'il côtoie au quotidien pour construire son positionnement professionnel.

Au gré de ses expériences et de sa trajectoire professionnelle, il est amené à :

- repérer ce qui fait identité commune dans le secteur de l'élevage de ruminants au sein de ses différentes filières (bovins, ovins, caprins), ce qui le structure, l'organise et le définit comme milieu professionnel ;
- identifier ce qui fait identité pour lui dans ce milieu, ce qui lui parle, avec quoi il est en accord, mais aussi ce qui le questionne, fait conflit ou dilemme et met en tension ;

- pour progressivement définir sa conception du métier et sa façon d'être professionnel de l'élevage.

Cette inscription dans le milieu professionnel de l'élevage de ruminants est également l'occasion de réfléchir aux comportements professionnels indispensables à l'exercice du travail d'ouvrier, à sa longévité dans l'emploi ainsi qu'à ses possibilités d'évolution. Cette réflexion suppose de définir et mettre en lien :

- les finalités et valeurs de l'entreprise agricole et les choix de conduite et d'organisation du travail entre le/s responsable/s et le/s salariés : qui est responsable de quoi, quelles interdépendances des postes et des circulations d'informations, avec quelle responsabilité et quel degré d'autonomie et d'initiative... ;
- les caractéristiques du travail proprement dit : travail avec le vivant, plus ou moins polyvalent/spécialisé, saisonnier, physique et parfois pénible, répétitif, à l'extérieur, ...
- avec ses attendus : travail en sécurité, attention à sa santé, respect des horaires, observation des animaux, vigilance permanente envers leurs comportements et leurs conditions de vie, respect du matériel, travail en équipe sur les chantiers collectifs, attention à soi et aux autres, ...

L'ouvrier d'élevage de ruminants répond au questionnement suivant : quel ouvrier d'élevage je suis et je veux être ? Dans quel cadre/contexte professionnel je m'inscris et comment je me l'approprie et l'investis ? Quel est mon rôle, ma place, qu'attend-on de moi ? A quelles conditions suis-je prêt à m'engager dans ce travail ? A quoi je contribue/participe ? A quels enjeux je réponds et de quelle manière ?...

Pour valider cette capacité, on évaluera que le candidat, dans son cheminement et à partir de ses expériences professionnelles, s'est approprié des repères/références et les enjeux du milieu de l'élevage de ruminants - aux échelles du secteur, de l'entreprise et des conditions de travail - et qu'il les mobilise pour définir et étayer son positionnement professionnel, sa façon personnelle d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier d'élevage.

La **capacité C1.2. "Se positionner sur des enjeux agroécologiques en lien avec ses pratiques professionnelles"** vise la prise en charge de situations en lien avec des enjeux agroécologiques dans lesquels l'ouvrier d'élevage se trouve interpellé sur ses pratiques et est amené à les expliquer, parfois à les justifier et les défendre, et/ou dans certains cas à s'en distancier. Certaines pratiques d'élevage en lien avec les enjeux du bien-être animal, de préservation de la santé globale¹ – via notamment la diminution des antibiotiques –, de valorisation de l'herbe ou de protection de la biodiversité, peuvent être incomprises ou mal perçues et faire l'objet de controverses et de débats parfois houleux, y compris au sein du milieu professionnel. Pour l'ouvrier d'élevage, l'objectif est de se débrouiller de ces situations à enjeux de transitions agroécologiques qui peuvent le mettre en tension, que celles-ci se révèlent avec les autres acteurs du territoire – riverains, promeneurs, autres usagers d'une ressource, visiteurs ou clients... – ou au sein de l'entreprise.

La prise en charge de ces situations à enjeux suppose que l'ouvrier d'élevage :

- repère ce qui fait débat dans la pratique discutée et l'enjeu associé ;
- repère les différentes positions et leurs justifications sur la pratique qui fait débat ;
- identifie les impacts positifs et négatifs de la pratique qui fait débat sur les ressources communes et comprend globalement les mécanismes écologiques qui les expliquent ;
- situe sa propre pratique et ses impacts en lien avec l'enjeu ;
- identifie d'autres pratiques possibles ayant les mêmes buts mais des impacts différents sur les ressources ;
- se positionne : exprime ses préférences vis-à-vis des différentes pratiques et ce qu'elles provoquent en lui comme émotions, intérêts et questionnement.

¹ Le concept de santé globale (One Health ou « une seule santé ») (Zinsstag, Gardon) vise la santé globale dans ses trois dimensions – rapport à soi, à la société, à la planète – dans une approche intégrée qui équilibre et optimise la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages et des écosystèmes

Il peut par exemple se positionner sur :

- Différentes pratiques favorisant plus ou moins l'expression des comportements spécifiques d'espèce, la gestion préventive de la santé, la facilitation des accès à l'extérieur en lien avec les enjeux de bien-être animal ou de santé globale.
- Différentes pratiques de travail du sol, de gestion du chargement ou d'entretien des haies et des talus en lien avec les enjeux de préservation de la fertilité des sols ou de la biodiversité.
- Différentes pratiques de gestion des effluents, d'alimentation du troupeau, de gestion de la couverture des sols en lien avec les enjeux d'économie d'intrants
- ...

L'ouvrier d'élevage est ainsi amené à se positionner au regard d'enjeux sociétaux et

environnementaux comme la contribution à l'adaptation aux dérèglements climatiques ou à leur atténuation et la préservation de ressources communes telles que la biodiversité, le paysage, l'eau, les sols, ...

Il est également en mesure d'identifier les enjeux et leviers propres au secteur de l'élevage, dans le contexte de l'entreprise et du territoire, comme l'amélioration du bien-être animal, la santé globale, la limitation des intrants, la réduction du tassement des sols, etc.

Pour valider cette capacité, on évaluera que le candidat est en mesure de repérer ce qui se joue dans les situations à enjeux de transitions agroécologiques qu'il rencontre, qu'il s'est construit des repères/références sur ces enjeux et les pratiques plus ou les moins soutenables ou vertueuses qui y répondent, et peut se positionner vis-à-vis de ces différentes pratiques.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C1

L'évaluation de la C1 s'appuie sur des situations vécues en contexte professionnel, que le candidat choisit et analyse. Il ne s'agit pas de juger de la situation elle-même, du positionnement de l'apprenant et de ses choix, mais bien de l'analyse qu'il en fait.

Compte tenu de son caractère transversal à l'exercice du métier, la capacité C1 n'est pas référée à un champ de compétences particulier du référentiel professionnel et aucune modalité d'évaluation ne s'impose. Seuls sont imposés les critères nationaux pour chacune des capacités à évaluer. Les indicateurs doivent être précisés par les équipes et proposés au jury pour la validation des épreuves.

C1. Développer son identité professionnelle en tant qu'ouvrier d'élevage		
Capacités constitutives de la C1 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C1.1. Intégrer le milieu professionnel de l'élevage	Appropriation des normes, codes et références du milieu professionnel	Construction de repères/références sur : <ul style="list-style-type: none"> • le secteur : histoire, acteurs, organisation socio-économique, politiques publiques, évolutions, enjeux socio-économiques, techniques et écologiques et climatiques, débats, ... • l'entreprise : taille, finalités, statut, fonctionnement, politique de labellisation, droit du travail, convention collective, dispositifs de protection sociale, conditions d'exercice ... • les conditions de travail : saisonnalité, polyvalence, horaires, autonomie, travail en équipe, sécurité, pénibilité, ...
	Expression d'un positionnement professionnel personnel <i>Le candidat développe une réflexion personnelle et distanciée dans sa façon d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier d'élevage</i>	Mise en lien des caractéristiques de la filière, des entreprises et des conditions de travail pour justifier son positionnement Questionnement sur ses pratiques au regard d'autres manières de faire, plus ou moins émergentes Repérage des conditions de son engagement au regard des signes d'appartenance au métier

C1. Développer son identité professionnelle en tant qu'ouvrier d'élevage		
C1.2. Se positionner sur des enjeux agroécologiques en lien avec ses pratiques professionnelles	<p>Décryptage de la situation au regard de l'enjeu concerné</p> <p><i>Le candidat repère ce qui se joue dans la situation et s'est construit des références sur le sujet.</i></p>	<p>Repérage de la pratique qui fait débat dans la situation</p> <p>Repérage de l'enjeu associé à la pratique en débat</p> <p>Identification des différentes positions prises sur la pratique</p> <p>Repérage des justifications des différentes positions exprimées</p> <p>Identification des impacts positifs et négatifs de la pratique</p> <p>Repérage des grands mécanismes expliquant les impacts identifiés</p> <p>...</p>
	<p>Mise en lien entre les pratiques et l'enjeu concerné</p> <p><i>Le candidat situe des pratiques professionnelles, dont la sienne, au regard de l'enjeu.</i></p>	<p>Identification des impacts positifs et négatifs de sa propre pratique vis-à-vis de l'enjeu</p> <p>Identification de pratiques alternatives ayant les mêmes buts</p> <p>Identification des impacts positifs et négatifs des pratiques alternatives</p> <p>Définition de ses préférences vis-à-vis des différentes pratiques possibles : justification et expression de ses émotions, intérêt et questionnement</p> <p>...</p>

Quelques pistes pour permettre aux stagiaires et apprentis de développer leur identité professionnelle

- Partir du vécu (professionnel, quel que soit le secteur, et personnel) et des trajectoires des apprenants. Les inviter à revoir, mettre en mots, expliciter des moments forts durant lesquels il y a eu basculement de leur identité, leurs envies ; proposer des temps pour formaliser, mettre à distance leur projet professionnel. Proposer la création d'un portfolio, une forme de récit d'expériences professionnelles illustré (photos illustrant des dimensions saillantes du travail pour le candidat, de textes ou articles de références divers marquants pour le candidat, etc.) réalisé tout au long de la formation par le candidat.
- Donner à voir, mettre en mots, des "images identitaires" (figures types) d'ouvriers du paysage, mais aussi des parcours, des trajectoires (échanges, témoignages de professionnels notamment sur la perception du métier, de son évolution, des valeurs, ...).
- Créer des situations de débats contradictoires sur un objet ou une pratique ; proposer des situations où les apprenants sont amenés à argumenter leur position face à un groupe.
- Imaginer des situations d'évaluation portant sur deux situations, ordinaires ou non, vécues par le candidat en contexte professionnel au sein d'un collectif (collectif salarié-chef d'entreprise, salarié-salarié, salariés-chef d'entreprise ou salarié-usager) dont l'une est de nature à permettre une intégration renforcée (situation de coopération, situation ayant suscité une adhésion...), et l'autre dans laquelle l'intégration se trouve mise à mal (tension avec les autres ou tension / propre au candidat)
-



Les capacités **C2, C3, C4 et C5** sont évaluées en situation professionnelle. Les situations d'évaluation sont élaborées en référence à des situations professionnelles repérées localement comme significatives des champs de compétences qui correspondent à la capacité évaluée. Les situations d'évaluation tiennent également compte du périmètre de la capacité à évaluer.

Dans le cas où l'épreuve comporte une production associée à un entretien d'évaluation, la production demandée au candidat doit s'accompagner d'une trace, écrite ou autre, qui rend compte du travail effectué pour la réaliser.



C2. Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage

C2.1. Réaliser des opérations liées au suivi sanitaire et à la reproduction

C2.2. Mettre en œuvre des déplacements d'animaux

La **capacité C2** cible les interventions nécessaires au suivi sanitaire et à la reproduction qui nécessitent des manipulations des animaux et une contention adaptées. Selon les types d'élevage et les types d'intervention, les manipulations et les interventions sur les animaux ont lieu dans des bâtiments ou en extérieur, avec des installations plus ou moins performantes pour la contention des animaux. Le travail comporte une dimension collective – contention d'un lot – et individuelle – contention d'un animal. Cette capacité recouvre également l'organisation et la réalisation de déplacements de lots d'animaux en bâtiment et à l'extérieur y compris sur la voie publique.

Cette capacité s'appuie sur une observation et une surveillance constantes des animaux afin d'adapter son action pour garantir les conditions optimales de sa réalisation dans le respect de l'animal.

Des risques importants d'accidents y sont liés, aussi bien pour l'ouvrier que pour les animaux : la manipulation de ruminants, en particulier des bovins, nécessite une prise en compte permanente de la sécurité et une bonne maîtrise de l'approche, de la manipulation des animaux et de l'utilisation des dispositifs de contention.

Quelles que soient les situations d'intervention, trois points de vigilance sont particulièrement à prendre en compte :

- Adopter un comportement anticipant les réactions des animaux et permettant de réaliser les différentes manipulations/interventions dans le calme.
- Veiller à la sécurité des personnes et des animaux dans toutes les manipulations.
- Respecter l'ergonomie au travail, notamment dans les gestes et postures, pour préserver sa santé.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C2

Champ de compétences	SPS	Finalité
Manipulations et contention	<ul style="list-style-type: none"> • Administration d'un traitement • Repérage des chaleurs • Aide à la mise bas • Pesées • Embarquement-débarquement d'animaux • Constitution de lots d'animaux en bâtiment • Changement de parcelle d'un troupeau 	<p><i>Maintenir les animaux dans un état physiologique, sanitaire et de bien-être qui favorise un développement et une croissance conformes aux objectifs de l'éleveur.</i></p>

La **capacité C2.1** recouvre la **réalisation**, en appliquant les consignes, **d'opérations nécessitant des manipulations des animaux avec une contention adaptée**, en autonomie ou avec l'aide d'une autre personne de l'élevage ou extérieure (vétérinaire, pareur...) :

- les **soins courants** : prophylaxie, taille des onglons, identification/bouclage, pesées, pose d'éponges, têtées...
- le **repérage de symptômes et l'administration de traitements** externes ou oraux suivant la prescription vétérinaire ou les consignes de l'éleveur
- les **interventions en lien avec la reproduction** : repérage et contention des femelles en chaleurs en vue de l'insémination artificielle, surveillance et assistance aux mises bas, soins aux nouveaux-nés et à la mère....

Dans le cas où il intervient seul, l'ouvrier d'élevage prépare les conditions matérielles nécessaires à la réalisation de son intervention : lieu, matériel, produits, moyen de contention... Il a en tête la chronologie des tâches à effectuer. Il contrôle ses gestes et ses réactions et est attentif aux signes de stress et de douleur des animaux et il met en œuvre les conditions pour les limiter dans le respect du bien-être animal. Tout au long de son intervention, il anticipe les comportements/réactions des animaux.

Le cas échéant, il coordonne son action avec les autres intervenants.

A l'issue de son intervention, Il réalise les enregistrements obligatoires et l'enregistrement des informations nécessaires au suivi technique et à la traçabilité à partir de différents supports (papier, numérique...)

Cette capacité requiert la mobilisation de l'œil de l'éleveur avec une connaissance fine des caractéristiques des comportements et des réactions des ruminants présents sur l'exploitation (bovins, ovins, caprins), des signes permettant de repérer des états physiologiques caractéristiques (chaleurs, signes précurseurs de la mise bas, dystocies...) et de repérer des signes indiquant une altération de l'état de santé (arrêt de rumination, isolement, abattement, fièvre, météorisation, boiteries, diarrhées, toux...) Tout au long de ses interventions auprès des animaux, l'ouvrier d'élevage contrôle ses réactions émotionnelles et ses gestes.

La **capacité C2.2** recouvre les **activités en lien avec l'organisation et la réalisation des déplacements d'un ou plusieurs animaux** en autonomie ou avec aide à la fois à l'intérieur des bâtiments pour constituer des lots d'animaux homogènes en poids, sexe, âge..., pour faciliter des opérations de nettoyage ou lors des sevrages, lutte, insémination, mise bas... et à l'extérieur à l'occasion de la mise à l'herbe, de la rentrée en bâtiment, du changement de parcelle d'un troupeau ou lors de l'embarquement ou débarquement d'animaux dans une remorque ou une bétailière. Les déplacements peuvent s'effectuer sur la voie publique à pied ou en véhicule.

En fonction des conditions - agencement des bâtiments, caractéristiques du déplacement, type d'animaux, importance du troupeau, risques...- l'ouvrier d'élevage organise le déplacement seul ou avec aide : il prévoit le cas échéant le circuit, les moyens et les personnes nécessaires pour canaliser la circulation des animaux ou leur embarquement et débarquement, met en place les signalisations réglementaires ou appropriées et anticipe les risques d'accidents pour les animaux comme pour les personnes.

Sur la route, il conduit le troupeau en autonomie ou avec aide selon la taille du troupeau et la configuration des lieux dans le respect de la réglementation¹ ou des dispositions particulières prises par le préfet dans le cas des troupeaux transhumants, en anticipant et contrôlant les réactions des animaux pour assurer sa sécurité, celle des autres personnes présentes ou des tiers et éviter tout risque de blessure pour les animaux.

Cette capacité mobilise des connaissances sur les caractéristiques de la perception (vue, ouïe, odorat) et du comportement social - repérage du leader...- et individuel des ruminants, sur la réglementation de la circulation des troupeaux sur la voie publique. Elle requiert également des savoir-faire sur les techniques d'embarquement et de débarquement d'animaux et de guidage d'un troupeau

¹. Articles R 412-44 à R 412-50 du code de la route sur la circulation des animaux isolés ou en groupe

Cadrage de l'évaluation de la capacité C2

Le respect des conditions de sécurité est une condition sine qua non pour valider les deux capacités constitutives de la capacité C2.

C2. Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage		
Capacités constitutives de la C2 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C2.1. Réaliser des opérations liées au suivi sanitaire et à la reproduction	<p>Observation des animaux <i>Le candidat est en vigilance permanente à l'égard des animaux et repère des signes physiologiques et comportementaux pour décider d'une intervention technique ou d'une alerte du responsable.</i></p>	<p>Repérage d'animaux ayant des signes ou des comportements anormaux</p> <p>Identification de l'animal sur lequel portera l'intervention</p> <p>Appréciation de l'état de santé d'un animal : repérage de comportements anormaux (isolement, abatement, absence rumination...), repérage de symptômes (toux, jetage, essoufflement, météorisation, diarrhées)...</p> <p>Evaluation de la gravité des symptômes</p> <p>Repérage des stades physiologiques des femelles : chaleur, fin de gestation</p> <p>...</p> <p>Repérage de l'état de stress et des signes de souffrance des animaux pendant les interventions</p> <p>Vérification et report des informations sur le support approprié</p> <p>Détermination des besoins et des choix d'intervention sur l'animal ou les animaux</p> <p>Transmission des informations au responsable...</p>
	<p>Organisation de l'intervention <i>Le candidat prépare l'espace d'intervention, son matériel, les produits et les moyens de contention adaptés et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et outils et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts...</p> <p>Organisation spatiale : préparation de l'espace d'intervention -propreté, ergonomie, sécurité-</p> <p>Organisation matérielle : préparation des moyens de contention adaptés aux caractéristiques des animaux et à la nature de l'intervention, préparation des fournitures et du matériel pour l'intervention</p> <p>Organisation temporelle : logique de l'enchaînement des opérations (ordre du travail)</p> <p>Coopération avec les autres ouvriers en cas de travail en petite équipe : respect de la distribution des tâches, pas de gêne du travail du ou des collègues...</p> <p>Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail...</p>
	<p>Réalisation technique de l'intervention <i>La technicité du candidat lui permet de réaliser les opérations de suivi sanitaire et de reproduction dans une ambiance calme, en sécurité, de manière à limiter le stress et la douleur des animaux.</i></p>	<p>Mise en œuvre des techniques de contention et de manipulation adaptées à la nature de l'intervention : approche dans le calme de l'animal dans l'abord, la contention et les manipulations ; précision, dextérité, rapidité des gestes...</p> <p>Prise en compte de l'état de stress et des signes de souffrance des animaux pendant les interventions</p> <p>Qualité du travail/résultat final : travail propre, régulier, uniforme, conforme aux consignes + remise en ordre, nettoyage</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable...</p>

C2. Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage

C2.2. Mettre en oeuvre des déplacements d'animaux	<p>Observation des animaux à déplacer</p> <p>Le candidat identifie les caractéristiques du ou des animaux à déplacer (catégorie, nombre, comportement) et a une attention constante aux réactions tout au long du déplacement.</p>	<p>Prise en compte des caractéristiques des animaux à déplacer : catégorie- jeunes, femelles suitées, présence d'un mâle...-, nombre, comportement -stress/peur, agressivité...-</p> <p>Repérage des réactions des animaux au cours du déplacement</p> <p>...</p>
	<p>Observation du déplacement des animaux</p> <p>A partir des consignes reçues, le candidat prend en compte les caractéristiques du déplacement, prépare le matériel et les espaces pour l'organiser et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts, ...</p> <p>Repérage des caractéristiques du trajet à effectuer avec les animaux et de ses difficultés : croisements, entrées de champ, voies publiques avec de la circulation, traversée de zones d'habitat...</p> <p>Organisation matérielle du déplacement : préparation des moyens de guidage-ruban, personnes, systèmes de communication, chien..., mise en place d'une signalisation...</p> <p>Organisation matérielle de l'embarquement du/des animaux : préparation du matériel d'embarquement et de l'espace d'embarquement - positionnement de moyens de contention, de la remorque ou de la bétailère...</p> <p>Organisation temporelle : logique de l'enchaînement des opérations (ordre du travail)</p> <p>Coopération avec les autres personnes en cas de réalisation du déplacement ou de l'embarquement à plusieurs : coordination entre les actions, pas de gêne du travail du ou des collègues...</p> <p>Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail, adaptation aux réactions des animaux</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation du déplacement des animaux</p> <p>La technicité du candidat dans l'approche et la conduite des animaux permet de les déplacer ou embarquer/débarquer en sécurité dans le respect des animaux.</p>	<p>Mise en oeuvre des techniques de conduite du troupeau et d'embarquement et débarquement : encadrement du déplacement des animaux, adaptation des actions aux réactions des animaux, anticipation des réactions des animaux dans leurs déplacements...</p> <p>Qualité du travail/résultat final : travail conforme aux consignes, exécuté dans le calme + nettoyage et rangement du matériel</p> <p>Travail en sécurité : mise en oeuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable</p> <p>...</p>



C3. Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau

C3.1. Réaliser des travaux d'alimentation du troupeau

C3.2. Réaliser des travaux d'entretien des lieux de vie du troupeau

La capacité C3 cible les travaux manuels ou mécanisés de préparation et de distribution de l'alimentation et d'entretien/hygiène des

lieux de vie et des équipements (mangeoires, abreuvoirs...) en bâtiment (logettes, aires de couchage, d'attente ...) ou à l'extérieur (aires d'exercice, parcs, pâtures...)

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C3

Champ de compétences	SPS	Finalité
Maintien des conditions de croissance et de production des animaux	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation des jeunes Alimentation des animaux en production Nettoyage d'un bâtiment Tour de pâture en présence du troupeau 	<i>Favoriser le bien-être et le maintien de l'état de santé des animaux</i>

La capacité C3.1 recouvre la **préparation des rations et leur distribution aux différentes catégories d'animaux** (nursérie, jeunes, animaux à l'engraissement, en production...). A partir des consignes de composition des rations, l'ouvrier estime les quantités des différents aliments à incorporer avec ou sans appareil de mesure, vérifie leur qualité et surveille l'état des stocks, il réalise les mélanges et distribue les rations et les fourrages à chaque lot en vérifiant que chaque animal ou lot d'animaux dispose de la ration adaptée à ses besoins (quantité, composition, qualité) et y ait accès. Pour préparer et distribuer l'alimentation il utilise, le cas échéant, les équipements et installations présents sur l'exploitation (tracteur avec remorque distributrice, fourche, godet désileur,

DAC, chaînes d'alimentation...). Il organise les différentes tâches de façon efficace (limitation des déplacements, logique d'ordre de distribution ...) et de façon à préserver sa sécurité, celle des autres personnes présentes et celle des animaux.

Quand les animaux sont au pâturage ou sur les parcours, il évalue la disponibilité de la ressource fourragère en quantité et en qualité et déplace les clôtures si c'est nécessaire.

Tout au long de la distribution des aliments ou de la surveillance du pâturage, il repère des comportements anormaux (refus de prise de nourriture, isolement ...) ou des signes de trouble alimentaire (météorisation, acidose...). Il est également attentif à l'état corporel des animaux. Il signale toute anomalie à son responsable.

Cette capacité requiert des connaissances de base en alimentation des ruminants : reconnaissance des aliments, appréciation de leur qualité, quantités journalières consommées selon les catégories d'animaux, appréciation de l'état de la ressource herbagère sur une pâture ou un parcours... Elle mobilise des savoir-faire concernant l'appréciation de l'état corporel des animaux en fonction de leur stade physiologique ou de croissance-engraissement ainsi que la détection/repérage de symptômes de pathologies nutritionnelles – météorisation, acidose, fièvre de lait... Elle demande également de pouvoir utiliser du matériel mécanisé spécifique de préparation et de distribution des aliments en sécurité et dans le respect de sa fonctionnalité. Elle requiert une maîtrise des calculs de base concernant les quantités, proportions en poids et en volume.

La capacité C3.2 recouvre la **surveillance des conditions d'ambiance** - aération, température, concentration en ammoniac...- **et d'hygiène** - état de la litière - **des lieux de vie des animaux et les travaux de nettoyage des bâtiments** - curage, paillage, désinfection - **et des équipements d'élevage** - couloir d'alimentation, mangeoires, abreuvoirs... Le tour de pâture ou des bâtiments permet de repérer de mauvaises conditions d'ambiance ou de vie préjudiciables à la santé et au bien-être des animaux, mais également des comportements anormaux et des états physiologiques caractéristiques des femelles (chaleurs, mise-bas).

Lors du nettoyage des bâtiments, l'ouvrier prépare son matériel (tracteur avec racleur ...) en fonction de la nature des travaux à réaliser, il planifie le cas échéant le parcage ou la contention des animaux afin de faciliter les conditions de son intervention et d'éviter tout risque de blessure pour les personnes et les animaux. Il réalise son intervention en étant attentif à son matériel et aux animaux présents.

Lors du tour des pâtures dans lesquelles les animaux sont présents, il vérifie la présence et la qualité de l'eau dans les abreuvoirs, le cas échéant il les nettoie et les remplit. Il évalue la portance des sols, la possibilité pour les animaux de pouvoir s'abriter en fonction des intempéries ou de la chaleur et change de place les équipements si nécessaire (râteliers, abreuvoir...).

Cette capacité requiert des connaissances sur les conditions d'ambiance nécessaires au bien-être et à la santé des ruminants ainsi que leur appréciation par une approche sensible et le repérage de comportements anormaux des animaux dans leur environnement. Les opérations mécanisées de curage et de changement de litière nécessitent une vigilance permanente et une dextérité dans la manipulation du matériel pour limiter les risques de casse et d'accident pour les personnes comme pour les animaux. Cette capacité exige également de la rigueur dans la réalisation de contrôles systématiques concernant : les ouvertures, l'aération, l'état de la litière, le fonctionnement des dispositifs d'abreuvement, la vérification de la propreté des mangeoires et abreuvoirs...

Cadrage de l'évaluation de la capacité C3

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les deux capacités constitutives de la capacité C3.

C3. Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau		
Capacités constitutives de la C3 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C3.1. Réaliser des travaux d'alimentation du troupeau	<p>Observation des comportements alimentaires</p> <p><i>Tout au long de la distribution des aliments, le candidat surveille que chaque animal ait accès à sa ration et repère les comportements anormaux.</i></p>	<p>Repérage de comportements alimentaires individuels anormaux : manque d'appétit, difficulté à consommer les aliments...</p> <p>Repérage de comportements sociaux empêchant l'accès aux aliments : dominance, concurrence...</p> <p>Vérification de la possibilité d'accès aux aliments pour l'ensemble des animaux</p> <p>Evaluation de la ressource herbagère disponible en fonction du chargement</p> <p>...</p>
	<p>Organisation du travail</p> <p><i>A partir des consignes reçues et de ses observations, le candidat prépare les rations en respectant leur composition et les quantités et adopte un mode opératoire tout au long de la distribution qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et outils et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts...</p> <p>Organisation matérielle : repérage des aliments destinés à chaque catégorie d'animaux - fourrages, concentrés...-, vérification de leur disponibilité en quantité et en qualité, préparation du matériel de distribution de l'alimentation</p> <p>Organisation temporelle : définition d'une chronologie dans la distribution des aliments aux différentes catégories d'animaux</p> <p>Organisation spatiale : points de démarrage et de fin des travaux (sens du travail)</p> <p>Coopération avec les autres ouvriers en cas de travail en petite équipe : respect de la distribution des tâches, pas de gêne du travail du ou des collègues...</p> <p>Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail, pas ou peu d'interruptions</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique des interventions</p> <p><i>La technicité du candidat dans la préparation et la distribution des aliments permet de nourrir les animaux en respectant les rations prévues.</i></p>	<p>Mise en œuvre des techniques de préparation et de distribution des aliments : précision, soin dans la manipulation du matériel de préparation et de distribution des rations,</p> <p>Qualité du travail : composition et proportions des différents aliments/composants conforme aux consignes, travail propre + rangement et nettoyage du matériel et des espaces</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable</p> <p>...</p>

C3. Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau

	<p>Observation des conditions de vie des animaux <i>A partir de l'observation des animaux et de leur environnement, le candidat repère les indices indiquant une dégradation des conditions de vie qui nécessite une intervention.</i></p>	<p>Repérage des conditions d'ambiance en bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • état des aires de couchage : propreté de la litière ou des tapis, piétinement, odeur d'ammoniac... • aération : orientation du vent, courant d'air... • température • ... <p>Repérage des conditions d'ambiance à l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • portance des sols • exposition aux intempéries • ... <p>Repérage de comportements anormaux des animaux dans leur lieu de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • absence d'animaux dans les aires de couchage • rassemblement dans une partie du bâtiment ou de la pâture • meuglements ou bêlements • ... <p>Vérification de l'état de propreté des abreuvoirs, mangeoires, couloir d'alimentation...</p> <p>...</p>
<p>C3.2. Réaliser des travaux d'entretien des lieux de vie du troupeau</p>	<p>Organisation du travail <i>A partir des consignes données et de son observation des conditions de vie des animaux, le candidat prépare le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts...</p> <p>Organisation du pacage des animaux durant l'intervention</p> <p>Organisation matérielle : préparation du matériel nécessaire - tracteur, matériel de curage et de stockage des effluents, petit outillage..., vérification de la disponibilité et de la qualité des fournitures - litière, fil de clôture, piquets isolateurs...-</p> <p>Coopération avec les autres personnes : coordination entre les actions, pas de gêne du travail du ou des collègues...</p> <p>Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail, adaptation aux réactions des animaux</p> <p>...</p>
	<p>Réalisation technique de l'intervention <i>La technicité du candidat dans les travaux d'entretien des lieux de vie permet de maintenir ou de restaurer les conditions d'hygiène et de bien-être des animaux.</i></p>	<p>Mise en œuvre des techniques d'entretien des lieux de vie : curage des bâtiments, nettoyage des équipements...</p> <p>Qualité du travail : Prise en compte de la présence des animaux - limitation du stress, anticipation de leurs réactions-, respect de protocoles de nettoyage, rangement et nettoyage du matériel, réalisation des enregistrements</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable</p> <p>...</p>



C4. Réaliser des travaux mécanisés agricoles

C4.1. Réaliser des travaux culturaux et d'entretien des pâtures

C4.2. Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles

La capacité C4 cible différents travaux mécanisés agricoles sur les cultures fourragères ou de vente ou les pâtures et les travaux de manutention et transport de produits agricoles, réalisés par l'ouvrier en complément de son temps de travail sur l'élevage, en fonction de

l'urgence ou de la priorité de ces travaux. Elle ne recouvre pas les travaux à haute technicité ou ayant un impact important sur les rendements des cultures comme le semis, certains travaux de récolte ou de pulvérisation de produits de biocontrôle nécessitant l'utilisation d'un matériel agricole de haute technologie tels que les automoteurs, presse round ou big baller, ensileuse, enrubanneuse, pulvérisateurs...

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C4

Champ de compétences	SPS	Finalité
Travaux culturaux	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'un lit de semence • Epannage de fertilisant • Fanage- andainage • Nettoyage d'une pâture • Chargement en marche d'un produit de récolte • Chargement/déchargement de produits agricoles • Conduite sur route d'un ensemble roulant en charge 	<i>Favoriser l'atteinte des objectifs de production des surfaces fourragères ou de vente en quantité et en qualité</i>

La capacité C4.1 cible les travaux d'installation, d'entretien et de récoltes des prairies et des cultures :

- Concernant l'installation et l'entretien des prairies : préparation des sols, épannage d'engrais organiques ou minéraux, gyrobroyage, coupe des refus, élagage des haies, élimination des plantes indésirables, étaupinage, scarification...

- Concernant l'implantation, l'entretien et la récolte des cultures fourragères et des céréales autoconsommées pour l'alimentation animale ou la vente : labour, déchaumage, épannages de fertilisants, fanage et/ou andainage, tassement des silos d'ensilage...

Ces travaux sont effectués avec un tracteur attelé à un outil. L'ouvrier prépare le tracteur et les

équipements, attèle, vérifie la fonctionnalité et les organes de sécurité et effectue les pré réglages en poste fixe avec l'aide du responsable. Il se rend sur la parcelle avec la machine, réajuste les réglages après quelques mètres avec l'aide de son responsable, il réalise l'intervention en respectant les consignes données (circulation sur la parcelle, vitesse d'avancement ...). Même si ce n'est pas lui qui prend la décision de ne pas faire ou d'interrompre une intervention, il est en mesure d'apprécier si l'état de la parcelle et si les conditions pédoclimatiques sont propices ou non et de donner son avis/d'en informer son responsable. Ce n'est pas lui qui calcule les quantités d'intrants à apporter, mais il est en mesure d'estimer les quantités nécessaires et de vérifier l'évolution des quantités apportées sur la parcelle tout au long du travail. Il ne décide pas de la profondeur de travail du sol, mais est en capacité de la respecter.

Même si l'ouvrier d'élevage n'est pas un agronome, cette capacité suppose de pouvoir repérer la place et le rôle de l'intervention dans les différentes opérations relatives aux itinéraires culturaux. Elle requiert également de connaître le fonctionnement des différents outils utilisés pour pouvoir évaluer la qualité du travail réalisé à partir de l'observation de leur action sur la culture ou sur le sol. Cette capacité requiert la maîtrise technique des différentes opérations concernées.

La capacité C4.2 cible les **travaux de manutention et de transport de produits agricoles** - récoltes, effluents, digestats, eau ...- avec un ensemble tracteur-benne/remorque/tonne du lieu de chargement au lieu de déchargement, incluant de la conduite au champ et sur route. Tous ces travaux sont réalisés en suivant les consignes données par le responsable. Certains de ces travaux sont réalisés au sein de chantiers collectifs : moisson, ensilage... Ils mobilisent plusieurs intervenants et exigent de coopérer et de se coordonner avec d'autres.

Ces travaux concernent :

- **le chargement et le déchargement de produits agricoles dans une benne ou une remorque** en condition statique ou dynamique - ensilage, moisson... - avec ou sans l'utilisation d'un engin de manutention - chargement de bottes, produits conditionnés

ou en vrac, fumier, ... L'ouvrier veille à ce que son chargement soit équilibré, l'optimise selon le volume et l'espace disponible, adapte le poids du chargement à la puissance du tracteur et respecte le PTAC. Il sécurise le chargement, met en place les organes de signalisation conformes à la réglementation et s'assure de leur bon fonctionnement.

- **le stockage de produits de récolte** - foin, paille, ensilage, enrubannage...- au champ, dans les silos ou les hangars. L'ouvrier avec les consignes de son responsable, et en utilisant le matériel de manutention à sa disposition, organise et réalise le rangement des produits dans l'espace prévu en prenant en compte l'état des produits - température au cœur des round ou bigballers...
- **le transport sur route des produits agricoles** jusqu'au lieu de déchargement. L'ouvrier contrôle son ensemble roulant en toute circonstance - utilisation du système de blocage-déblocage des essieux -, il anticipe les freinages notamment en descente. Au-delà du respect du code de la route, il prend en compte les autres usagers et adopte une conduite citoyenne, en particulier dans la traversée des zones urbanisées et en favorisant la fluidité du trafic. Il adapte sa vitesse de circulation en fonction des circonstances et en prenant en compte la préservation du matériel et la consommation de carburant. Il effectue les manœuvres nécessaires en toute sécurité vis-à-vis des tiers/autres usagers : marche arrière, demi-tours, ...

Cette capacité requiert une évaluation/attention permanente portée à la réaction de l'ensemble roulant et aux conditions de circulation : elle suppose d'avoir une représentation du gabarit du couple tracteur-benne/remorque (taille + poids). En fonction de ce gabarit, l'ouvrier, durant le trajet, anticipe les réactions de l'ensemble roulant et adapte sa conduite pour rouler en sécurité et conformément au code de la route et à la réglementation spécifique de la conduite des engins agricoles sur route - PTAC, signalisation des engins agricoles... Cette capacité requiert également une connaissance des caractéristiques des produits de récolte et de la réglementation de leur stockage, de savoir évaluer des volumes et des tonnages.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C4

Le respect des conditions de sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les deux capacités constitutives de la capacité C4.

L'épreuve pour valider la capacité C4.2 s'appuiera obligatoirement sur des situations de travail relatives à un chantier collectif.

C4. Réaliser des travaux mécanisés agricoles		
Capacités constitutives de la C4 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
	<p>Préparation du matériel <i>Le candidat prépare le tracteur, les outils, les consommables et effectue les réglages avec son responsable.</i></p>	<p>Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts...</p> <p>Attelage de l'outil</p> <p>Préparation des intrants en fonction de la nature de l'intervention</p> <p>Préréglages et réglages de l'outil avec l'aide du responsable : gonflage des pneus, profondeur de travail, horizontalité, vitesse d'avancement...</p> <p>...</p>
<p>C4.1. Réaliser des travaux culturaux et d'entretien des pâtures</p>	<p>Réalisation technique de l'intervention <i>A partir d'un contrôle continu de son travail, la technicité du candidat dans la conduite du tracteur attelé permet la réalisation d'une intervention respectant les consignes..</i></p>	<p>Conduite du tracteur avec l'outil attelé : dextérité, précision...</p> <p>Rapidité d'exécution</p> <p>Contrôle de la qualité du travail : action de l'outil sur le sol, la culture, le produit récolté</p> <p>Alerte de son responsable en fonction de l'évolution des conditions de l'intervention</p> <p>Réalisation des enregistrements</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes</p> <p>Compte-rendu du travail effectué au responsable</p> <p>...</p>
<p>C4.2. Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles</p>	<p>Travail en équipe <i>A partir de son observation du déroulement du chantier et des consignes données, le candidat s'intègre dans l'organisation collective et coopère avec ses collègues.</i></p>	<p>Respect des consignes</p> <p>Identification du rôle de chacun sur le chantier</p> <p>Adaptation de son rythme de travail en fonction du rythme de travail des autres collègues présents sur le chantier</p> <p>Utilisation des moyens de communication : visuels, sonores...</p> <p>Prise en compte de la sécurité des tiers</p> <p>...</p>

C4. Réaliser des travaux mécanisés agricoles

C4.2. Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles

Réalisation technique de l'intervention

La technicité du candidat dans la manutention des produits et la conduite de son ensemble roulant lui permet de travailler en sécurité.

Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts, ...

Prise en compte du gabarit de l'ensemble roulant

Respect de la réglementation concernant la conduite sur route : code de la route, PTAC

Adaptation de sa vitesse de circulation : économie de carburant, caractéristiques des trajets ou de la parcelle, sécurité...

Précision de la conduite sur route et dans la parcelle

Anticipation des freinages

Manipulation de l'engin de manutention : précision des manœuvres, organes de chargement, positionnement des éléments du chargement (produits conditionnés ou en vrac, balles...)

Equilibre des chargements ou des rangements

Sécurisation du chargement

Réalisation des enregistrements

Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité

Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes

Compte-rendu du travail effectué au responsable

...

C5. Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage

C5.1. Réaliser l'entretien quotidien du tracteur et du matériel attelé

C5.2. Réaliser des aménagements et petites réparations des bâtiments, installations et équipements d'élevage

La capacité C5 cible l'entretien courant des tracteurs et du matériel attelé utilisés pour réaliser les différents travaux mécanisés d'élevage et de cultures, les petites réparations dans les bâtiments, sur les installations et les équipements d'élevage ainsi que les aménagements fonctionnels des bâtiments et des pâtures.

Pour les opérations de maintenance, les types et les niveaux de maintenance sont définis dans deux documents de référence :

- La fiche de l'INRS ED 123 réactualisée en Mars 2013 (au format PDF ; 196 Ko) : <https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TH-ED-123/ed123.pdf>. Elle reste l'outil le plus usité dans l'enseignement agricole technique.
- La norme AFNOR NF X 60 000 de 2016.

Rappel du champ de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C5

Champ de compétences	SPS	Finalité
Entretien du matériel, des installations et des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle du matériel en vue de son utilisation • Nettoyage du matériel après un chantier • Aménagement dans un bâtiment • Réparation d'un équipement d'élevage • Installation d'une clôture 	Maintenir la fonctionnalité du matériel, des bâtiments et des installations

La capacité C5.1 cible les travaux d'entretien courant du tracteur et du matériel attelé (outils, benne, remorque,...) réalisé avec les consignes du responsable, en autonomie ou avec aide, correspondant à de la maintenance conditionnelle de premier niveau visant à protéger/préserver les différents organes/pièces des tracteurs et matériel attelé n'ayant pas de lien avec la motorisation ou les équipements électroniques en évitant la dégradation de leur fonctionnement et visant à réduire les risques de casse et de défaillance technique:

graissage, nettoyage, dépoussiérage des filtres, tests fonctionnels (vérification des organes de sécurité...), vérification des niveaux (huile, eau, carburant), ...

L'ouvrier prépare les fournitures et les outils nécessaires et organise son espace de travail. A la fin de son intervention, il range les outils, nettoie l'espace de travail et stocke ou évacue les consommables et les déchets (carburants, lubrifiants...) en prenant en compte la réglementation et les risques de pollution.

Cette capacité mobilise des connaissances de base en mécanique sur les principes de fonctionnement des tracteurs et matériels attelés et leurs points de contrôle ainsi que sur le protocole de maintenance conditionnelle à respecter. Elle requiert de maîtriser un langage technique pour pouvoir le cas échéant informer le responsable sur un risque ou une défaillance constatée du matériel. Elle demande également de respecter les pratiques et les règles liées à l'environnement concernant l'élimination des fluides usés.

Cette capacité mobilise des savoir-faire de base en menuiserie, soudure, peinture, plomberie, électricité. Elle mobilise également des connaissances de base en géométrie, calcul d'échelle et de proportions, lecture de plan et sur les caractéristiques des matériaux

La **capacité C5.2** recouvre les **travaux d'aménagement simples et de délimitation d'espaces** pour constituer des lots d'animaux ainsi que de petites réparations mobilisant des savoir-faire de base en maçonnerie, menuiserie, plomberie, soudure, électricité :

- des bâtiments d'élevage : stabulations, bergeries, cases d'engraissement...
- des installations et équipements fixes dans les bâtiments : cornadis, parc/couloir de contention, abreuvoirs...
- des installations dans les pâtures : pose et réparation de clôtures électrifiées ou non, de barrières...

L'ouvrier réalise les interventions en autonomie, suivant les consignes ou avec l'aide de son responsable. Même si ce n'est pas lui qui décide des différents travaux à réaliser, il informe son responsable des dégradations constatées et peut proposer des réparations.

Il prépare son matériel et les fournitures nécessaires à la réalisation de son intervention, organise son espace de travail. A la fin de son intervention, il range, nettoie et stocke ou évacue les déchets.

Cadrage de l'évaluation de la capacité C5

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour valider les deux capacités constitutives de la capacité C5.

C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel, bâtiments, installations et équipements d'élevage		
Capacités constitutives de la C5 à évaluer	Critères	Exemples d'indicateurs
C5.1. Réaliser l'entretien quotidien du tracteur et du matériel attelé	Contrôle de l'état du matériel <i>Le candidat vérifie de manière Le candidat vérifie la fonctionnalité et la sécurité du tracteur et du matériel attelé de manière à réduire les risques d'accident et à prévenir les défaillances matérielles.</i>	Vérification du fonctionnement des éléments de signalisation et d'éclairage : phares, gyrophares, clignotants, ... Contrôle des niveaux : carburant, huile Repérage de pièces usées ou défectueuses Alerte de son responsable en cas de problème ne relevant pas de son cadre d'intervention ...
	Réalisation des interventions de maintenance conditionnelle <i>La technicité du candidat permet le maintien de la fonctionnalité du matériel et favorise sa longévité.</i>	Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts, ... Préparation de l'espace de travail Préparation des outils et des fournitures Respect d'une chronologie des tâches/sens logique Utilisation des outils : habileté et précision, rapidité... Nettoyage du matériel et des outils Rangement des outils et remise en ordre de l'atelier Tri et gestion des déchets Réalisation des enregistrements Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes Compte-rendu du travail effectué au responsable ...
C5.2. Réaliser des aménagements et petites réparations des bâtiments, installations et équipements d'élevage	Evaluation des tâches à réaliser <i>A partir des consignes, le candidat détermine le travail à faire, prévoit les matériels et matériaux nécessaires et décide de son mode opératoire.</i>	Appropriation des consignes : repérage des indications de travail, des techniques et matériels à utiliser, des attendus et des points de vigilance, demande de précisions, reformulation des buts, ... Préparation de l'espace de travail Organisation matérielle : préparation des matériaux et des outils Organisation temporelle : définition d'une chronologie des tâches ...

C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel, bâtiments, installations et équipements d'élevage

C5.2. Réaliser des aménagements et petites réparations des bâtiments, installations et équipements d'élevage	Réalisation technique des aménagements et/ou des réparations <i>La technicité du candidat dans la réalisation des travaux à partir d'une valorisation des matériaux disponibles permet d'assurer la fonctionnalité du bâtiment, de l'installation et/ou de l'équipement.</i>	Mise en œuvre des techniques : habileté et précision manuelle dans l'utilisation des outils Rythme : fluidité-régularité dans l'avancée du travail Qualité du travail : contrôles finaux du travail réalisé, rangement des outils, tri et gestion des déchets... Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail, positionnement et économie de gestes Compte-rendu du travail effectué au responsable ...
---	--	--



C6 : UCARE **Liste indicative des UCARE** **du BPA "Ouvrier d'élevage** **de ruminants et de cultures** **fourragères"**

Pour les BPA, il a été décidé qu'une liste préétablie d'UCARE construites au niveau national serait indiquée dans le référentiel de certification pour répondre à la demande de France Compétences d'avoir une meilleure visibilité sur ce que recouvre ce dernier bloc.

Les UCARE du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" ont été construites à partir de celles proposées jusqu'ici par les centres pour le CAPa "Métiers de l'agriculture" et le BPA "Travaux des agriculteurs" spécialité "Élevage de ruminants" et "Polyculture-élevage". Elles ont ensuite été pensées et définies à partir de plusieurs critères :

- Un ensemble de travaux et situations qui donnerait une employabilité supplémentaire à un ouvrier d'élevage,
- qui a directement à voir avec son métier (≈ continuité)
- soit comme diversification complémentaire de son activité principale,
- soit comme spécialisation-approfondissement
- et parfois dans une perspective plus "prospective", appuyé sur les nouvelles pratiques qui émergent en lien avec l'agroécologie.

La capacité C6 correspondant à l'UCARE est à choisir en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière parmi les quatre propositions indiquées dans le référentiel de certification :

C6A. Réaliser des travaux de traite d'un troupeau laitier

C6B. Réaliser la vente directe de produits de l'élevage

C6C. Réaliser des travaux de transformation des produits de l'élevage

C6D. Réaliser des travaux d'un atelier d'élevage complémentaire à l'atelier principal (porcs, volailles...)

Comme pour toutes les autres capacités techniques du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères", le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification de l'ensemble des capacités C6 correspondant aux UCARE.

C6A. Réaliser les travaux de traite d'un troupeau laitier

Cette capacité recouvre les différentes opérations relatives à la traite d'un troupeau de femelles laitières, quelles que soient les caractéristiques de l'installation de traite, de la mise en route de la machine à traire au nettoyage de l'installation.

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6A C6A. Réaliser les travaux de traite d'un troupeau laitier	6A.1. Réaliser la traite <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Traite de femelles en fin de lactation Traite de femelles dont le lait doit être écarté	Surveillance des femelles en salle de traite Le candidat identifie les femelles entrant dans la salle de traite et repère celles dont le lait est à écarter. Tout au long de la traite, il est attentif au comportement des animaux. Organisation du travail A partir des consignes reçues, du protocole à respecter et de ses observations, le candidat adopte un mode opératoire tout au long de la traite qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations. Réalisation technique de la traite La technicité du candidat dans la réalisation de la traite permet de maintenir une ambiance calme et d'obtenir un lait répondant aux exigences sanitaires.
	6A.2. Réaliser l'entretien le nettoyage de l'installation de traite <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Mise en route de la machine à traire Nettoyage de la salle de traite	Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation de la fonctionnalité et de l'état de l'installation de traite, le candidat prépare le matériel et les produits de nettoyage et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations. Réalisation technique de l'intervention La technicité du candidat dans les travaux d'entretien et de nettoyage de l'installation de traite permet d'assurer les conditions d'hygiène et de fonctionnalité pour obtenir un lait répondant aux exigences sanitaires.

C6B. Réaliser la vente directe de produits de l'élevage

Cette capacité recouvre les opérations de vente de produits de l'élevage, produits laitiers et/ou carnés selon le cas : mise en place des produits sur le lieu de vente, préparation des commandes, acte de vente et enregistrements commerciaux.

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6B C6B. Réaliser la vente directe de produits de l'élevage	<p>6B.1. Mettre en place les produits dans l'espace de vente <i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Disposition des produits dans le lieu de vente Mise en place d'un stand de vente</p>	<p>Contrôle des produits en qualité et en disponibilité Le candidat vérifie la conformité des produits à vendre et leur étiquetage en cohérence avec la réglementation, évalue les besoins en réapprovisionnement. Organisation du travail A partir des consignes données, le candidat prépare le matériel et les produits. Il organise son espace de manière à travailler efficacement et ergonomiquement. Réalisation de la mise en place de l'espace de vente La technicité du candidat dans l'installation de l'espace de vente permet une valorisation optimale des produits et le maintien de la chaîne du froid.</p>
	<p>6B.2. Réaliser la vente aux clients <i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Enregistrements commerciaux Préparation d'une commande Promotion du produit auprès du client</p>	<p>Prise de contact Le candidat accueille le client, lui fait exprimer ses besoins et répond à ses questions. Réalisation de l'encaissement Le candidat assure l'encaissement et la traçabilité de l'acte de vente.</p>

C6C. Réaliser des travaux de transformation des produits d'élevage

Cette capacité recouvre les opérations de transformation à la ferme de produits laitiers ou carnés d'élevage avec la mise en œuvre d'un procédé de transformation (à préciser le type de transformation) ainsi que le nettoyage et la désinfection du matériel des équipements et des surfaces.

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6C C6C. Réaliser des travaux de transformation des produits d'élevage	<p>6C.1. Appliquer un procédé de transformation des produits de l'élevage</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Mise en œuvre d'une technique de transformation de produits carnés</p> <p>Mise en œuvre d'une technique de transformation du lait</p> <p>Réalisation d'un étiquetage réglementaire</p>	<p>Contrôle de la qualité du produit</p> <p>Le candidat vérifie tout au long du processus de transformation l'évolution du produit pour adapter sa mise en œuvre.</p> <p>Organisation du travail</p> <p>Le candidat prépare l'espace de travail, le matériel et les produits en fonction du procédé de transformation et adopte un mode opératoire qui respecte le plan de maîtrise sanitaire.</p> <p>Réalisation technique de la transformation des produits</p> <p>La technicité du candidat dans la mise en œuvre du procédé de transformation permet d'obtenir un produit présentant des qualités organoleptiques et sanitaires propres à sa commercialisation.</p>
	<p>6C.2. Effectuer l'entretien des matériels, équipements et surfaces</p> <p><i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<p>Nettoyage de l'atelier de transformation</p> <p>Désinfection du matériel</p>	<p>Organisation du travail</p> <p>A partir des consignes et des notices d'utilisation, le candidat prépare le matériel et les produits d'entretien et adopte un mode opératoire permettant d'enchaîner efficacement les opérations.</p> <p>Réalisation technique de l'intervention</p> <p>Le candidat met en œuvre l'ensemble des opérations de nettoyage, désinfection des équipements et des surfaces et de rangement des matériels permettant de répondre au plan de maîtrise sanitaire.</p>

C6D. Réaliser des travaux d'un atelier d'élevage complémentaire à l'atelier principal

Cette capacité recouvre les interventions relatives au suivi sanitaire courant, à l'alimentation et à l'entretien des lieux de vie d'animaux d'un atelier de production animale complémentaire à l'atelier principal d'élevage de ruminants.

UCARE – C6 Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	SPS	Critères d'évaluation
UC6D C6D. Réaliser des travaux d'un atelier d'élevage complémentaire à l'atelier principal	6D.1. Réaliser des opérations de suivi sanitaire et d'alimentation des animaux <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Surveillance de l'état de santé des animaux Administration d'un traitement à un lot d'animaux Distribution de l'alimentation	Observation des animaux Le candidat est en vigilance permanente à l'égard des animaux et repère des signes physiologiques et comportementaux pour décider d'une intervention technique ou d'une alerte du responsable. Organisation de l'intervention Le candidat prépare l'espace d'intervention, son matériel, les produits et les moyens de contention et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations. Réalisation technique de l'intervention La technicité du candidat lui permet de réaliser les opérations de suivi sanitaire ou de distribution de l'alimentation dans une ambiance calme, en sécurité, de manière à limiter le stress et la douleur des animaux.
	6D.2. Réaliser le nettoyage et la désinfection des bâtiments d'élevage <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	Désinfection d'un bâtiment Entretien de la litière	Observation des conditions de vie des animaux A partir de l'observation des animaux et de leur environnement, le candidat repère les indices indiquant une dégradation des conditions de vie nécessitant une intervention ou une alerte du responsable. Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation des conditions de vie des animaux, le candidat prépare le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations. Réalisation technique de l'intervention La technicité du candidat dans les travaux de nettoyage et de désinfection des lieux de vie des animaux permet de restaurer les conditions d'hygiène et de bien-être des animaux.

Champs de compétences et situations professionnelles

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel d'activités du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères".

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...¹ – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives, c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans l'emploi visé par le BPA. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

Dans une approche située des compétences et des formations qui permettent de les développer, les situations sont au cœur de la construction du référentiel.

Les situations professionnelles significatives sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels, titulaires de l'emploi visé par le diplôme et supérieurs hiérarchiques. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Des aspects prospectifs relatifs à l'emploi visé, des nécessités politiques ou réglementaires ainsi que des visées stratégiques,

¹ L'analyse du travail réalisée ne retient que les "ressources" qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

sociales ou éducatives, peuvent également être prises en compte.

Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?
- ...

Les SPS correspondent aux quelques situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi type visé par le BPA : elles sont au cœur du travail, fondamentales/incontournables dans l'emploi et constituent une mise en relief de ce dernier. Par nature, elles sont en nombre réduit. Si elles sont maîtrisées, elles permettent au professionnel de prendre en charge les autres situations constitutives de son emploi : il est/sera en mesure de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser tous les travaux en lien avec son emploi.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du BPA. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence de l'ouvrier d'élevage qui réalise différents travaux courants spécifiques d'entretien et de mise en place des végétaux ainsi que des réalisations d'ouvrages d'aménagements paysagers.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Manipulations et contention	Administration d'un traitement Repérage des chaleurs Aide à la mise bas Pesées Embarquement-débarquement d'animaux Constitution de lots d'animaux en bâtiment Changement de parcelle d'un troupeau	<i>Maintenir les animaux dans un état physiologique, sanitaire et de bien-être qui favorise un développement et une croissance conformes aux objectifs de l'éleveur</i>
Maintien des conditions de croissance et de production des animaux	Alimentation des jeunes Alimentation des animaux en production Nettoyage d'un bâtiment Tour de pâture en présence du troupeau	<i>Favoriser le bien-être et le maintien de l'état de santé des animaux</i>
Travaux culturaux	Préparation d'un lit de semence Epannage de fertilisant Fanage - andainage Nettoyage d'une pâture Chargement en marche d'un produit de récolte Chargement/déchargement de produits agricoles Conduite sur route d'un ensemble roulant en charge	<i>Favoriser l'atteinte des objectifs de production des surfaces fourragères ou de vente en quantité et en qualité</i>
Entretien du matériel, des installations et des bâtiments	Contrôle du matériel en vue de son utilisation Nettoyage du matériel après un chantier Aménagement dans un bâtiment Réparation d'un équipement d'élevage Installation d'une clôture	<i>Maintenir la fonctionnalité du matériel, des bâtiments et des installations</i>

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation spécifique liée au secteur en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

Dans les certifications professionnelles en UC du Ministère chargé de l'agriculture, les SPS répondent à différents rôles et usages :

- Elles donnent à voir aux professionnels partenaires du MASA, élus dans les instances de validation des certifications et maîtres de stages et d'apprentissage, la mise en relief de l'emploi visé par le diplôme et ce qui est au cœur du travail et incontournable dans cet emploi, à partir de quoi la certification – capacités et critères – a été construite.
- Pour les centres qui mettent en œuvre la certification, elles sont autant de repères sur les familles de situations auxquelles confronter en priorité les stagiaires et apprentis en formation pour permettre à ces derniers de développer les différentes

capacités constitutives du diplôme.

- Elles constituent également pour les centres des repères pour construire les situations d'évaluation à partir de situations professionnelles permettant d'évaluer et de certifier le développement des capacités attestées par le diplôme.
- Pour les apprentis et candidats potentiels, associées aux capacités qui les recouvrent, elles renseignent plus précisément sur ce que recouvre la certification, ce qui sera travaillé en formation et sera attesté au terme du parcours.

Dans les formations professionnelles en UC, les situations de travail sont à la fois origine, moyen et fin de la formation.

ANNEXES

Annexe 1 :

Cadrage national du plan d'évaluation du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

Annexe 2 :

Arrêté de création du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères" du 23 janvier 2024

Annexe 3 :

Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis

ANNEXE 1 - Cadre national du plan d'évaluation du BPA "Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères"

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification de l'ensemble des capacités (hormis la C1)

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 1 - C1 Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage</p>	<p>C1.1. Intégrer le milieu professionnel de l'élevage</p>	<p>Appropriation des normes, codes et références du milieu professionnel <i>Par sa mobilisation et sa manipulation des règles, codes et références du milieu de l'élevage, le candidat témoigne de son acculturation à ce monde professionnel.</i></p> <p>Expression d'un positionnement professionnel personnel <i>Le candidat développe une réflexion personnelle et distanciée sur sa façon d'investir et d'exercer l'emploi d'ouvrier de l'élevage.</i></p>
	<p>C1.2. Se positionner sur des enjeux agroécologiques en lien avec ses pratiques professionnelles</p>	<p>Décryptage de la situation au regard de l'enjeu concerné <i>Le candidat repère ce qui se joue dans la situation et s'est construit des références sur le sujet.</i></p> <p>Mise en lien entre les pratiques et l'enjeu concerné <i>Le candidat situe des pratiques professionnelles, dont la sienne, au regard de l'enjeu.</i></p>
	<p>C2.1. Réaliser des opérations liées au suivi sanitaire et à la reproduction ESP</p>	<p>Observation des animaux <i>Le candidat est en vigilance permanente à l'égard des animaux et repère des signes physiologiques et comportementaux pour décider d'une intervention technique ou d'une alerte du responsable.</i></p> <p>Organisation de l'intervention <i>Le candidat prépare l'espace d'intervention, son matériel, les produits et les moyens de contention adaptés et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</i></p> <p>Réalisation technique de l'intervention <i>La technicité du candidat lui permet de réaliser les opérations de suivi sanitaire et de reproduction dans une ambiance calme, en sécurité, de manière à limiter le stress et la douleur des animaux.</i></p>
<p>UC 2 - C2 Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage</p>	<p>C2.2. Mettre en oeuvre des déplacements d'animaux ESP</p>	<p>Observation des animaux à déplacer <i>Le candidat identifie les caractéristiques du ou des animaux à déplacer (catégorie, nombre, comportement) et a une attention constante aux réactions tout au long du déplacement.</i></p> <p>Organisation du déplacement des animaux <i>A partir des consignes reçues, le candidat prend en compte les caractéristiques du déplacement, prépare le matériel et les espaces pour l'organiser et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</i></p> <p>Réalisation du déplacement des animaux <i>La technicité du candidat dans l'approche et la conduite des animaux permet de les déplacer ou embarquer/débarquer en sécurité dans le respect des animaux.</i></p>

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>UC 3 - C3 Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau</p>	<p>C3.1. Réaliser des travaux d'alimentation du troupeau ESP</p>	<p>Observation des comportements alimentaires Tout au long de la distribution des aliments, le candidat surveille que chaque animal ait accès à sa ration et repère les comportements anormaux.</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes reçues et de ses observations, le candidat prépare les rations en respectant leur composition et les quantités et adopte un mode opératoire tout au long de la distribution qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</p> <p>Réalisation technique des interventions La technicité du candidat dans la préparation et la distribution des aliments permet de nourrir les animaux en respectant les rations prévues.</p>
	<p>C3.2. Réaliser des travaux d'entretien des lieux de vie du troupeau ESP</p>	<p>Observation des conditions de vie des animaux A partir de l'observation des animaux et de leur environnement, le candidat repère les indices indiquant une dégradation des conditions de vie qui nécessite une intervention.</p> <p>Organisation du travail A partir des consignes données et de son observation des conditions de vie des animaux, le candidat prépare le matériel et les fournitures et adopte un mode opératoire qui lui permet d'avancer dans son travail et d'enchaîner les opérations.</p> <p>Réalisation technique de l'intervention La technicité du candidat dans les travaux d'entretien des lieux de vie permet de maintenir ou de restaurer les conditions d'hygiène et de bien-être des animaux.</p>
<p>UC 4 - C4 Réaliser des travaux mécanisés agricoles</p>	<p>C4.1. Réaliser des travaux culturaux et d'entretien des pâtures ESP</p> <p>C4.2. Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles ESP L'épreuve pour valider la C4.2 s'appuiera obligatoirement sur un chantier collectif</p>	<p>Préparation du matériel Le candidat prépare le tracteur, les outils, les consommables et effectue les réglages avec son responsable.</p> <p>Réalisation technique de l'intervention A partir d'un contrôle continu de son travail, la technicité du candidat dans la conduite du tracteur attelé permet la réalisation d'une intervention respectant les consignes.</p> <p>Travail en équipe A partir de son observation du déroulement du chantier et des consignes données, le candidat s'intègre dans l'organisation collective et coopère avec ses collègues.</p> <p>Réalisation technique de l'intervention La technicité du candidat dans la manutention des produits et la conduite de son ensemble roulant lui permet de travailler en sécurité.</p>

UC - Capacité globale	Capacité à évaluer Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
UC 5 - C5 Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage	C5.1. Réaliser l'entretien quotidien du tracteur et du matériel attelé ESP	Contrôle de l'état du matériel <i>Le candidat vérifie la fonctionnalité et la sécurité du tracteur et du matériel attelé de manière à réduire les risques d'accident et à prévenir les défaillances matérielles.</i> Réalisation des interventions de maintenance conditionnelle <i>La technicité du candidat permet le maintien de la fonctionnalité du matériel et favorise sa longévité.</i>
	C5.2. Réaliser des aménagements et petites réparations des bâtiments, installations et équipements d'élevage ESP	Evaluation des tâches à réaliser <i>A partir des consignes, le candidat détermine le travail à faire, prévoit les matériels et matériaux nécessaires et décide de son mode opératoire.</i> Réalisation technique des aménagements et/ou des réparations <i>La technicité du candidat dans la réalisation des travaux à partir d'une valorisation des matériaux disponibles permet d'assurer la fonctionnalité du bâtiment, de l'installation et/ou de l'équipement.</i>
UCARE- C6	Bloc à choisir dans la liste du référentiel de certification en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière. ESP	Cf. Modalités d'évaluation spécifiques et critères des UCARE indiqués dans le référentiel de certification.

ESP = évaluation en situation professionnelle

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 23 janvier 2024 portant création de l'option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » du brevet professionnel agricole et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2402054A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-166-1 à D. 811-166-8 ;

Vu le code du travail ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2006 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel agricole option « travaux de la production animale » ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2014 relatif à la procédure d'habilitation pour la mise en œuvre des unités capitalisables et du contrôle en cours de formation pour les diplômes et titres de l'enseignement agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2020 fixant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement agricole peuvent délivrer à leurs apprenants une attestation d'aptitude à la conduite en sécurité valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative interministérielle « agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces » en date du 21 novembre 2023 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 22 décembre 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un brevet professionnel agricole option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères ».

Cette option est préparée dans les établissements d'enseignement habilités selon l'arrêté du 13 janvier 2014 susvisé.

Art. 2. – L'option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » du brevet professionnel agricole est définie par un référentiel de diplôme.

Celui-ci comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

Le référentiel de diplôme de l'option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » figure en annexe I du présent arrêté.

Art. 3. – Le cycle de formation au brevet professionnel agricole option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » est accessible aux candidats âgés de dix-huit ans au moins, répondant aux conditions d'inscription prévues aux articles D. 811-166-2 à 5 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 4. – Le diplôme du brevet professionnel agricole option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » est délivré selon la modalité des unités capitalisables. Il s'obtient par la capitalisation de six unités, dont une unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi (UCARE) dont une liste indicative est fournie dans le référentiel.

Art. 5. – Conformément à l'article D. 811-166-3 du code rural et de la pêche maritime, dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée de la formation nécessaire à la préparation de l'option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » du brevet professionnel agricole est d'au moins 800 heures en centre de formation pour 2 ans. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Conformément à l'article D. 811-166-4 du code rural et de la pêche maritime, dans le cas d'une préparation par la voie de la formation professionnelle continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance de l'option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » du brevet professionnel agricole est d'au moins

800 heures en centre de formation. La durée de la formation en milieu professionnel est comprise entre huit et 12 semaines. Les durées minimales de la formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites, après évaluation de positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Art. 6. – Un jury tel que prévu à l'article D. 811-166-7 du code rural et de la pêche maritime est chargé de la validation des plans de formation et d'évaluation. Il s'assure que les modalités d'évaluation sont en conformité avec celles prévues réglementairement.

Art. 7. – Les candidats ayant suivi la totalité de la formation relative au référentiel du diplôme du brevet professionnel agricole option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » peuvent se voir délivrer une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) conformément aux dispositions prises par l'arrêté du 20 mai 2020 susvisé.

Art. 8. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2024.

A compter de cette date, les habilitations de centres de formation sont accordées pour le brevet professionnel agricole option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » créé par le présent arrêté.

Art. 9. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les habilitations en cours sur l'option « travaux de la production animale » du brevet professionnel agricole n'ouvrent plus droit à création de nouvelle cohorte d'inscription aux examens. Ces habilitations sont caduques à l'issue de la dernière session d'examens organisée pour les candidats inscrits aux examens avant le 1^{er} janvier 2025.

Les dispositions de l'arrêté du 20 juin 2006 susvisé demeurent toutefois en vigueur pour les candidats ayant commencé la formation avant le 1^{er} janvier 2025, jusqu'au terme de celle-ci.

L'arrêté du 20 juin 2006 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel agricole option « travaux de la production animale » est abrogé à partir du 1^{er} janvier 2027.

Art. 10. – A compter du 1^{er} janvier 2025, les inscriptions de candidats au brevet professionnel agricole option « travaux de la production animale » ne sont plus possibles.

A l'issue de la dernière session d'examens, les candidats ajournés conservent le bénéfice des blocs de compétences validés, mais ils ne peuvent plus prétendre à la validation du brevet professionnel agricole option « travaux de la production animale » créé par l'arrêté du 20 juin 2006 susvisé. Ces candidats doivent obligatoirement s'inscrire à la préparation du brevet professionnel agricole option « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » créé par le présent arrêté. Ils peuvent faire reconnaître leurs acquis dans le cadre du nouveau brevet professionnel agricole, selon les termes de l'annexe II du présent arrêté et ce jusqu'à la rénovation de l'option créée par le présent arrêté.

Art. 11. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 janvier 2024.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général
de l'enseignement et de la recherche,
B. BONAIME

ANNEXE 3 - Repères sur les questionnements pour conduire les entretiens d'évaluation et recueillir l'avis des maîtres de stage ou d'apprentissage sur le développement des capacités de leurs stagiaires ou apprentis

L'entretien d'évaluation

L'entretien d'évaluation est :

- d'une part, un entretien d'explicitation qui doit permettre à l'évaluateur, en lien avec le périmètre de la capacité et le sujet de l'épreuve, de recueillir les éléments sur les résultats obtenus, la réalisation, le raisonnement du candidat dans une ou plusieurs situations vécues,
- d'autre part, un questionnement sur l'adaptation du raisonnement dans d'autres situations de la même famille ainsi que dans les autres situations que la capacité recouvre.

Cet entretien peut se réaliser à partir d'une ou plusieurs situations professionnelles vécues par le candidat dans son entreprise de stage/apprentissage en lien avec le sujet de l'épreuve et retenues par lui pour être supports de l'évaluation. Il peut également s'appuyer sur une ou plusieurs situations professionnelles observées par le formateur-évaluateur : dans ce second cas, le questionnement initial sur le contexte sera moins utile.

Soit le candidat a préparé une petite présentation : il expose rapidement la (ou les) situation vécue, son contexte et ses caractéristiques ; puis un échange s'engage entre lui et le formateur pour mettre à jour la façon dont il a pris en charge la (ou les) situation : ce qu'il a fait, ce qu'il a raisonné, comment il s'est adapté.

Soit le candidat n'a pas préparé de présentation et l'entretien s'engage directement.

Le tableau suivant présente, à partir du contexte posé, des exemples de questions qui peuvent être posées pour investiguer les différentes catégories de l'action du candidat en situation et évaluer le développement de sa capacité. Ce sont des questions-types, génériques, qui sont à contextualiser en fonction de l'épreuve, des critères et des indicateurs précisés dans la grille d'évaluation.

Il ne s'agit pas de tout investiguer et de poser l'ensemble des questions proposées. Ces propositions de questions ne constituent pas non plus une trame d'entretien à utiliser de manière chronologique.

<p>Contexte</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche des informations sur les caractéristiques de la situation.</p> <p>Buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider le candidat à focaliser sur une situation vécue qu'il rapporte et des moments précis de cette situation. • Permettre au formateur-évaluateur de se faire une représentation de la situation rapportée par le candidat. 	<ul style="list-style-type: none"> • J'aurais besoin de vous visualiser dans la situation : vous pourriez m'en dire un peu plus ? • C'était où ? Quand ? A quel moment ? • Vous étiez seul ? Vous travailliez avec qui ? • Vous deviez faire quoi ? Quelles consignes vous avait-on donné ? • Quel temps faisait-il ? • Vous aviez quels outils ? • Comment était le chantier/l'intervention ? Quelles étaient ses caractéristiques ? Qu'est-ce qu'il/elle avait de particulier ? <p>..</p>
<p>Résultats</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche des informations sur la réussite, le résultat final du travail : performance finale, conformité à la commande...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au final, à quel résultat êtes-vous arrivé ? • Le maître de stage/apprentissage en a-t-il dit quelque chose ?
<p>Réalisation</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche à appréhender comment le candidat s'y est pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'intéresse au déroulement chronologique du travail dans la situation rapportée, à la succession des opérations (le quoi). - A certains moments clés ou délicats de la situation, il cherche à percevoir la façon dont le candidat s'y est pris pour réaliser le travail (le comment) : • Son autonomie • Son coup de main : conformité à des gestes professionnels, rapidité, rythme, habileté-fluidité... • Ses comportements professionnels : respect de la sécurité, application des principes d'ergonomie, prise en compte des impacts de son travail sur les ressources communes, attention aux végétaux et à leur contexte, relation aux animaux... • La coopération avec les autres : coordination du travail du candidat avec celui des autres <p>But : éclairer les résultats et gestes observables, la partie visible de l'action du candidat au cours de son travail dans la ou les situations rapportée/s.</p>	<p>En complément de l'exposé initial du travail réalisé par le candidat, le formateur peut faire préciser :</p> <p>⇒ Sur le déroulement chronologique du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles ont été les étapes du travail ? Comment vous y êtes-vous pris ? • Au début, vous avez commencé par faire quoi ? Et ensuite ? Et ensuite encore ? • A la fin, vous avez fait quoi ? • Et sur cette opération X [à nommer], à ce moment-là, comment avez-vous fait ? • Quels incidents ou aléas avez-vous rencontrés ? <p>⇒ Sur la façon dont le candidat s'y est pris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le travail à réaliser [à nommer], c'est vous qui avez choisi cet outil [à nommer] ? C'est vous qui avez décidé de faire de cette façon ? Vous en avez discuté avec quelqu'un ? • Vous dites qu'à ce moment, vous avez remarqué quelque chose qui pouvait poser problème sur les végétaux/le chantier [Imprévu ou aléa à nommer] : Vous avez fait quoi ? • Pour faire ce travail/Avec cet outil [à nommer], vous vous y êtes pris comment ? Il y avait un geste particulier à faire/un coup de main à prendre ? Vous êtes à l'aise/rapide avec ce geste ? • Quelles précautions avez-vous prises (vis-à-vis de la sécurité, de l'ergonomie, des impacts sur l'environnement) ? • Et par rapport à votre collègue ? Lui faisait quoi et vous quoi exactement ? Comment vous vous êtes entendus pour travailler comme ça ? <p>..</p>

	<p>Au fur et à mesure du récit du déroulement du travail par le candidat, sur des moments précis qu'il rapporte (début, fin, moments clés ou délicats), le formateur-évaluateur s'intéresse au raisonnement du candidat dans la situation et questionne les différents éléments qu'il a utilisés et mis en lien pour réaliser le travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les buts • Les prises d'informations • Les connaissances et règles d'actions <p>But : mettre à jour – on parle d'élucider - les raisonnements tenus par le candidat au cours de son travail dans la ou les situations rapportées/s, la partie invisible de son action.</p>	<p>Sur les buts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel était le but du travail à réaliser ? Avez-vous fait du bon travail ? Sur quoi vous appuyez-vous pour le dire ? • Quel résultat cherchiez-vous à obtenir ? • Quand ça ne marche pas bien, c'est comment ? <p>Sur les prises d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand vous êtes arrivé, qu'est-ce que vous avez remarqué de particulier sur ce chantier ? • A quoi/quelles caractéristiques fallait-il prêter attention ? Sur quels points fallait-il être particulièrement attentif/vigilant ? Quels sont les éléments observés dans la situation qui pouvaient perturber la réalisation ? • Qu'est-ce que vous avez regardé/senti/pris en compte pour démarrer votre travail ? Puis pour le corriger ? Le faire évoluer ? • Comment avez-vous ajusté votre travail ? Quand vous faites ce travail [à nommer], à quoi vous voyez/comment contrôlez-vous qu'il est bien fait/qu'il se déroule bien ? <p>Sur les connaissances-règles d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce mot que vous avez employé [à nommer], qu'est-ce que vous voulez dire par là ? • Vous venez de me dire que vous avez fait ça/ utilisé cet outil [à nommer] : comment saviez-vous que c'était ça/comme ça que vous deviez faire ? • Pour faire ce travail/Avec cet outil [à nommer], vous avez dit que vous faisiez ce/s geste/s [à nommer] : vous pouvez me montrer/m'en dire un peu plus ? • A quoi voyez-vous qu'il faut faire ça ? Si vous ne le faites pas, il se passe quoi ? Et si vous voulez obtenir tel résultat, vous faites comment ? • Pour faire ce travail [à nommer], qu'est-ce qui est important à faire/he pas faire ? • Que faites-vous de mieux qu'avant dans ce type de situation ?
--	--	---

<p>Adaptation du raisonnement</p> <p>Variabilité (au sein d'une famille de situation) / Diversité (des situations)</p>	<p>Le formateur-évaluateur cherche à appréhender les adaptations du raisonnement du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> • à des variations de la même situation (dans la même famille), • aux autres situations couvertes par la capacité. <p>But : apprécier la capacité de transfert du candidat, la construction d'un modèle/schéma d'action qui lui permet de transférer ce qu'il a construit à d'autres situations en lien avec la capacité.</p>	<p>Sur des variations de la même situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si dans la même situation, un élément du contexte [à nommer] changeait, que se passerait-il ? Comment vous y prendriez-vous ? Qu'est-ce qui changerait dans la réalisation du travail, dans les raisonnements à tenir, dans les techniques, dans les résultats ? • Si dans la même situation, on vous demandait de réaliser une pratique en lien avec les T(A)E [à nommer], comment vous y prendriez-vous ? • Si, pour atteindre le même but, votre entreprise vous demandait de réaliser une pratique plus écologique/durable [à nommer], comment feriez-vous ? • Avez-vous vécu d'autres situations de la même famille ? Vous y êtes-vous pris de la même façon ? Qu'est-ce qui était différent ? Et donc, comment avez-vous fait ? <p>...</p> <p>Sur d'autres situations couvertes par la capacité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si dans le même contexte, vous aviez un autre travail à faire (en lien avec la capacité) : comment vous y prendriez-vous ? que chercheriez-vous à faire et en faisant attention à quoi ? • Avez-vous vécu d'autres situations en lien avec la capacité X ? Vous y êtes-vous pris de la même façon ? Qu'est-ce qui était différent ? Et donc, comment avez-vous fait ? <p>...</p>
---	--	---

Pour aller plus loin sur la conduite de l'entretien fondé sur des techniques de l'explicitation et la mobilisation en situation de ce questionnement :

- Une vidéo sur l'évaluation en situation professionnelle d'une capacité du CAPa ARC
<https://chlorofli.fr/diplomes/secontaire/capa/video/video-uc#c4266>
- Une vidéo sur l'entretien d'explicitation :
https://educagri-editions.fr/notice?id=R_N24RLI057&queryId=deec713a-699d-4285-a5d5-bb0c24c8faf0-draft-data-1&posInSet=1
- Une vidéo sur le modèle de l'action :
https://educagri-editions.fr/notice?id=R_N24RLI059&queryId=deec713a-699d-4285-a5d5-bb0c24c8faf0-draft-data-1&posInSet=3

Le recueil de l'avis du professionnel :

L'avis du professionnel est complémentaire des traces éventuelles de la réalisation du travail et des raisonnements tenus par le candidat pour formuler un jugement évaluatif global sur le développement de la capacité de ce dernier. L'encart suivant est un exemple de questionnement que l'évaluateur pourra utiliser pour recueillir l'avis du maître de stage ou d'apprentissage sur ce développement.

Ces questions doivent permettre au tuteur de formuler une appréciation globale sur le travail réalisé par le candidat et de donner les critères – les siens, pas ceux du référentiel d'évaluation – sur lesquels il s'appuie pour juger du résultat final, de la manière dont le candidat s'y est pris et de sa compréhension de l'action.

En lien avec une capacité X et les différents travaux et SPS qu'elle recouvre ainsi que le sujet de l'épreuve pour la valider :

⇒ Le candidat s'est-il débrouillé de ces différents travaux et situations (couverts par la capacité) ?
Que pensez-vous de son travail ?

- du résultat auquel il parvient ?
- de la manière dont il s'y prend ?
- de la compréhension de ce qu'il fait et de vos attentes sur ces travaux ?

⇒ Sur quoi vous appuyez-vous pour donner cet avis ?

- Dans quelle mesure pouvez-vous lui faire confiance pour réaliser ces travaux/prendre en charge ces situations ?
- Le sentez-vous prêt sur ces travaux et SPS ?
- Sur ces travaux et situations, l'embaucheriez-vous demain ?

⇒ L'évaluateur interrogera également le tuteur sur les éléments de contexte du travail réalisé par le candidat : ceux-ci sont constitutifs de la ou des situations de travail supports de l'évaluation :

- Qu'y avait-il de particulier à prendre en compte dans votre entreprise pour réaliser le travail demandé ?
- Quelles caractéristiques le candidat devait-il prendre en compte pour réaliser son travail ?

Ces questions permettent au tuteur d'indiquer les éléments de contexte de l'entreprise qui ont ou auraient dû influencer la réalisation du travail demandé au candidat.



Dispositif du Ministère de l'agriculture pour accompagner l'enseignement agricole technique



L'Institut Agro Dijon
Eduter Ingénierie
26 Bd du Docteur Petitjean
BP 87 999
21079 DIJON cedex
<https://institut-agro-dijon.fr/>
<https://eduter.fr/eduter-ingenierie/>

Juin 2024